



RAPPORT ANNUEL

SUR LE PRIX ET LA
QUALITÉ DU SERVICE
PUBLIC D'EAU POTABLE

Exercice 2024

clcl.bzh ·    

Table des matières

1. Présentation générale du service	6
1.1 Le territoire.....	6
1.2 Les missions du service public d'eau potable.....	8
1.3 Les modes de gestion.....	9
1.4 Bilan annuel d'activité et faits marquants.....	9
2. Caractéristiques et performances techniques du service.....	10
2.1 Les usagers du service.....	10
2.2 Le patrimoine du service.....	12
2.3 Les ressources	12
2.3.1 Les ressources propres au service	12
2.3.2 Les volumes importés	13
2.4 La production.....	14
2.5 la distribution	15
2.5.1 les volumes exportés.....	15
2.5.2 La distribution d'eau sur le territoire.....	15
2.5.2.1 Les volumes mis en distribution et volumes vendus	15
2.5.2.2 Bilan des volumes mis en œuvre sur le service en 2024	19
2.5.2.3 Le réseau de distribution	20
2.6 Interventions et travaux sur le territoire.....	21
2.7 Les performances du réseau	24
2.7.1 Le rendement.....	24
2.7.2 L'indice linéaire des volumes non comptés.....	25
2.7.3 L'indice linéaire de pertes.....	25
2.8 La qualité de l'eau	26
2.9 Démarche Développement Durable	29
2.10 Le service aux usagers.....	31
2 Le prix des services de l'eau potable.....	33
3.1. Les modalités de tarification.....	33
3.2 Le prix de l'eau potable	34
3.2.1 La facture 120m³.....	34
3.2.2 Comparaison nationale et départementale du prix de l'eau potable	35
3.2.3 Décomposition du prix de l'eau potable	36

3.3 Prix de l'eau potable et de l'assainissement collectif en 2024.....	42
3.4 Les éléments financiers du service	43
3.4.1 Compte administratif	43
3.4.2 Les renouvellements.....	43
3.4.3 Les investissements	44
3.4.4 L'évolution de la dette	45

Table des acronymes

ARS	: Agence Régionale de Santé
CCSPL	: Commission Consultative des Services Publics Locaux
DSP	: Délégation de Service Public
EPCI	: Etablissement Public de Coopération Intercommunale
IFEN	: Institut Français de l'Environnement
INSEE	: Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
RPQS	: Rapport sur le Prix et la Qualité du Service
SPL	: Société Publique Locale
TVA	: Taxe sur la Valeur Ajoutée
DUP	: Dossier d'Utilité Publique
ILC	: Indice Linéaire de Consommation
ILP	: Indice Linéaire des Pertes

Chiffres clés du service d'eau potable

Nombre d'habitants
desservis



28 317

Nombre
d'abonnés



16 831

Nombre
de captages



5

Nombre d'installations
de production d'eau



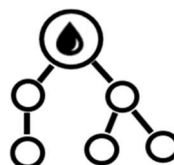
3

Nombre
de réservoirs



9

Longueur
de réseau



669 kms

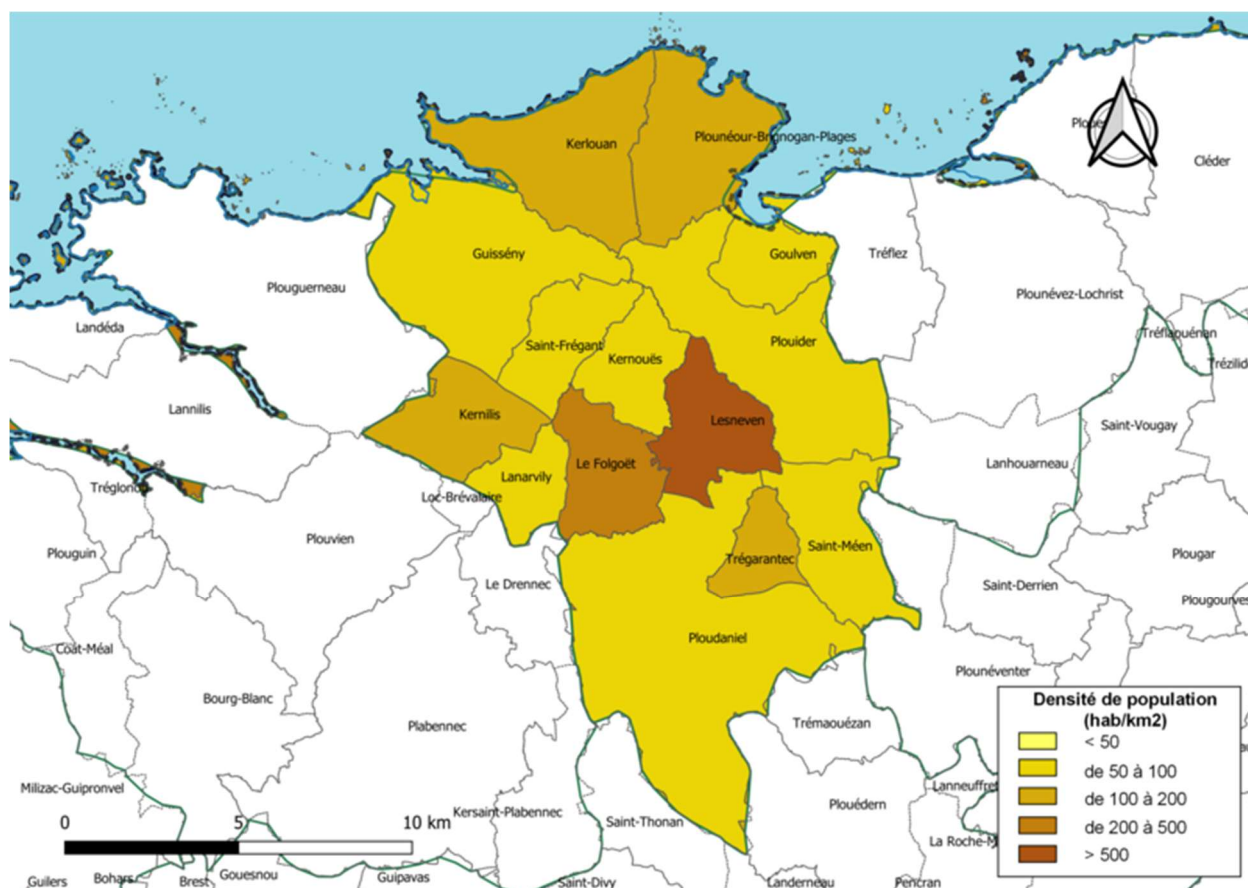
1. Présentation générale du service

1.1 Le territoire

En 2024, le territoire de la Communauté Lesneven Côte des Légendes comprend 14 communes pour une population légale de 28 317 habitants (source INSEE 2024) :

Communes	2021	2022	2023	2024
Plounéour-Brignogan-Plages	1 962	1 980	1 993	2 008
Guissény	2 046	2 030	2 033	2 250
Kerlouan	2 145	2 124	2 093	2 063
Kernilis	1 468	1 448	1 451	1 444
Kernouës	692	665	678	682
Lanarvily	430	423	421	418
Le Folgoët	3 289	3 316	3 332	3 358
Lesneven	7 535	7 506	7 583	7 678
Ploudaniel	3 836	3 868	3 890	3 866
St Frégant	842	859	870	877
St Méen	942	959	959	961
Trégarantec	612	621	638	644
Plouider	1 899	1 869	1 860	1 845
Goulven	449	451	450	448
Total	28 147	28 119	28251	28 317

REPARTITION DE LA POPULATION DE LA CLCL :



Le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service est soumis à l'examen d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) pour les communes de plus de 10 000 habitants, les EPCI de plus de 50 000 habitants et les syndicats mixtes comprenant au moins une commune de plus de 10 000 habitants (art L1413- 1 du CGCT).

La Communauté de Communes n'est donc pas dans l'obligation de soumettre le RPQS à une CCSPL. Il a été examiné par le conseil d'exploitation puis présenté au conseil communautaire.

➤ Eau potable

La CLCL assure la compétence eau potable sur l'ensemble du territoire depuis le 1^{er} janvier 2020 (loi NOTRe).

➤ Assainissement

La CLCL assure la compétence assainissement depuis le 1^{er} janvier 2020. Cette activité fait l'objet d'un rapport annuel spécifique.

La compétence eaux pluviales reste exercée par chaque commune sur l'ensemble du territoire.

1.2 Les missions du service public d'eau potable

La Communauté Lesneven Côte des Légendes (CLCL) assure l'organisation de ce service public sur le territoire des communes adhérentes.

⇒ Elle a qualité notamment pour :

- ✓ Etudier et réaliser les ouvrages nécessaires à la production, au stockage et à la distribution de l'eau potable mais aussi à la collecte et au traitement des eaux usées
- ✓ Assurer leur fonctionnement, leur entretien et leur renouvellement
- ✓ Etablir le règlement du service
- ✓ Fixer le prix de l'eau
- ✓ Assurer la relation avec les usagers et la facturation

⇒ Les missions principales du service public d'eau potable se décomposent en :

La gestion de la ressource :

Afin d'être en mesure de garantir une bonne qualité d'eau, les ressources en eau utilisées par la Communauté de Communes font l'objet d'un suivi régulier notamment grâce la protection de forages suite à la mise en place de Dossier d'Utilité Publique (DUP) et au suivi des analyses d'eaux brutes.

Le pompage, le traitement et le stockage :

La ressource est puisée dans le milieu naturel grâce à différents ouvrages de captage d'eau souterraine. Cette eau est ensuite traitée dans différentes usines avant d'être mise en distribution. Afin d'avoir le quantitatif suffisant pour l'approvisionnement des abonnés, les eaux traitées sont acheminées jusqu'à des réservoirs de stockage.

La distribution et la vente d'eau potable :

La distribution de l'eau potable se fait sous pression jusqu'au point de distribution.

Les eaux produites par la Communauté de Communes ne permettent pas l'approvisionnement complet de l'ensemble des communes.

L'approvisionnement est complété par des achats d'eau potable.

La Communauté de communes assure également des ventes d'eau à :

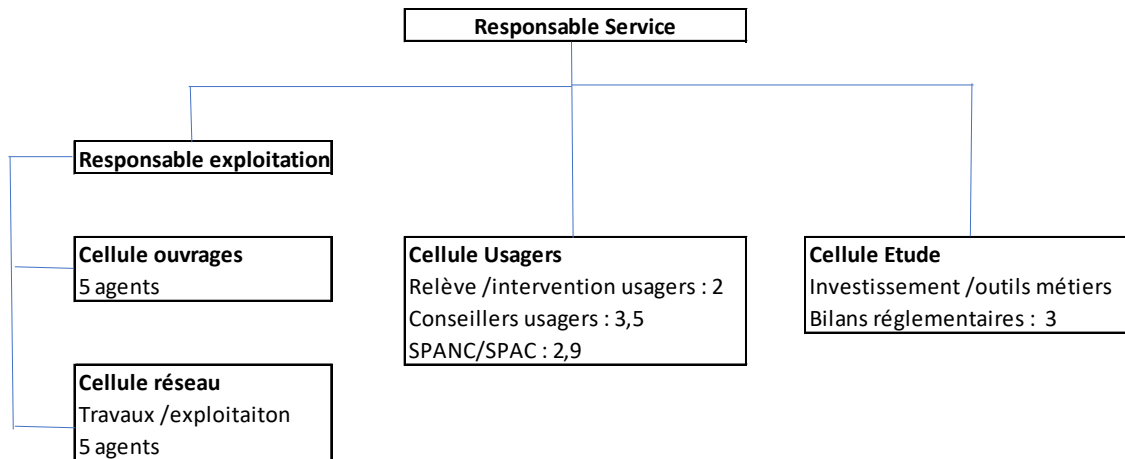
- La Commune de Loc-Brévalaire (Communauté de communes du Pays des Abers)
- Des usagers de Plouédern, de Plouguerneau, de Saint Divy

Des exigences réglementaires de rendement doivent être respectées (loi Grenelle 2) sur la distribution de l'eau afin de limiter les pertes en eau.

1.3 Le mode de gestion

La totalité du territoire est en régie communautaire depuis le 01/01/2022.

Cette régie a été créée le 1^{er} janvier 2020 et est composée d'un effectif de 23.4 agents dédiés à l'exploitation de l'assainissement collectif et à la gestion clientèle, à l'assainissement non-collectif et à l'eau potable :



En juin 2024, le second poste en charge des interventions chez l'utilisateur a été pourvu.

1.4 Bilan annuel d'activité et faits marquants

L'année 2024 est marquée par :

- La poursuite du déploiement du programme de résilience Agence de l'Eau Loire Bretagne : sectorisation des communes de Kerlouan, Brignogan, Lanarvily
- La distribution de kits d'économie d'eau (projet CD 29)
- Un bon niveau de production sur les captages
- La mise en place d'une supervision sur l'unité de production de Lannuchen
- Un chantier de renouvellements de réseaux d'eau potable et de branchements (Lesneven)
- Le déploiement de la nouvelle convergence tarifaire
- Un travail de mise à jour du SIG (recherche de récolement, marché de géomètre, utilisation du PCRS...)

Le conseil d'exploitation s'est réuni à 5 reprises.

Son rôle est de veiller au bon fonctionnement de la régie, d'échanger sur les problématiques rencontrées, pour en référer ensuite au Conseil communautaire qui reste l'organe décisionnel. Son rôle est consultatif.

Sur le plan comptable, la régie communautaire dispose d'un budget annexe et d'une trésorerie distincte de celle de la Communauté.

Pour les années à venir, la CLCL prévoit :

- ↳ La mise en œuvre d'un zonage eau potable : établissement d'un schéma directeur
- ↳ La mise en place d'un outil de traçabilité pour l'exploitation des réseaux (enregistrement des purges, manœuvres, travaux d'exploitation sur SIG)
- ↳ Le typage des usages de l'eau (résidence secondaire, agricole, commerce.....)

2. Caractéristiques et performances techniques du service

2.1 Les usagers du service

➤ Population desservie

Sur le périmètre de la Communauté de Communes, 17 078 points de desserte sont desservis par le réseau d'eau potable.

Par ailleurs, la CLCL a identifié 136 points de desserte sur forage, ainsi que 6 points de desserte avec un usage de l'eau de pluie en intérieur (WC – Lave-linge) dont 4 raccordés à l'assainissement collectif.

La population desservie concerne aussi les entreprises, les exploitations agricoles, les collectivités locales et établissements publics.

➤ Abonnés du service d'eau potable

Le nombre d'abonnés actifs du service de l'eau potable est de 16 831 au 31/12/2024.

Abonnés	2020	2021	2022	2023	2024
Secteur Brignogan plages	1 014	1028			
Plouneour Brignogan Plages			2393	2154	2162
Goulven			374	316	300
Plouider			995	996	1008
Guissény	1 347	1441	1509	1403	1458
Kerlouan	1 865	1880	2143	1908	1944
Kernilis	613	621	636	642	644
Kernouës	307	312	313	316	316
Lanarvily	173	178	177	179	177
Le Folgoët	1 566	1574	1656	1674	1705
Lesneven	4 406	4130	4068	4104	4173
Ploudaniel	1 678	1694	1791	1794	1852
St Frégant	408	418	417	418	427
St Méen	359	371	373	375	378
Trégarantec	266	292	287	288	286
DSP Plouider/Goulven/Plounéour	2 322	2322			
Total	15 911	16 261	16 569	16 564	16 831

Source : Extraction JVS le 31/12/2024

Nota :

Les usagers de Plouguerneau desservis par Guissény sont inclus dans les chiffres de Guissény.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) pour 669 kms est de 25.17 abonnés/km au 31/12/2024.

Le nombre total de branchements d'eau dans la base de données est de 17 078.

➤ Volume consommé

La consommation moyenne par abonné (consommation annuelle rapportée au nombre d'abonnés) est de :

Consommation annuelle moyenne (m³/hab/an)	2020	2021	2022	2023	2024
Kernilis	159	171	115	124	132
Lanarvily	91	95	88	65	70
Plouneour Brignogan Plages	54	66	48	65	66
Guissény	80	74	77	64	68
Kerlouan	70	72	55	64	63
Ploudaniel	181	252	262	210	285
Saint Meen	87	129	139	116	119
Kernouës	83	85	73	68	68
Saint Frégant	117,38	120	110	104	112
Trégarantec	115,11	104	92	96	97
Le Folgoët	86	99	84	75	73
Lesneven	86	73	75	72	75
Plouider			54 (6 mois)	108	103
Goulven			43 (6 mois)	86	94
Moyenne globale sans Goulven-Plouider -Plouneour		91.8			
Moyenne globale			99	91	101

La consommation moyenne sur Ploudaniel hors Even lait Industrie est de **188 m³ par abonné**.
Il est constaté des écarts importants entre les zones urbaines et rurales du fait de consommateurs importants de type élevage.

2.2 Le patrimoine du service

Le tableau suivant présente le patrimoine d'exploitation depuis le prélèvement de l'eau brute jusqu'au compteur de l'abonné :

NOMBRE D' AGENTS D'EXPLOITATION	STATIONS DE PRODUCTION	SUPPRESSEURS OU GROUPES DE POMPAGE	RESERVOIRS ET BACHES DE REPRISE	CAPACITE DE STOCKAGE (m³)	LINEAIRE DE RESAUEAUX (KM)	LINEAIRE DE BRANCHEMENTS (KM)	COMPTEURS
11	3	4	9	6 150	669	106*	17 078

Le linéaire de réseaux est indiqué hors branchements.

Le linéaire branchements est sous- estimé (nombreux branchements non cartographiés) : cartographie des nouveaux branchements effective depuis le 01/01/2022. Au 31/12/2024, 294 branchements d'eau étaient fermés.

2.3 Les ressources

2.3.1 Les ressources propres au service

Les volumes prélevés correspondent aux volumes pompés dans le milieu naturel.

Ressource	Autorisation (m3/an)	Volume prélevé (m3)				
		2020	2021	2022	2023	2024
KERNILIS	NC	62 322	61 020	50 935	60 787	79 581
LE FOLGOET	500 000	454 747	482353	407 630	465 255	509 483
PLOUDANIEL	200 750	164 775	174 170	163 501	170 357	179 438
Total		681 844	717 543	622 066	696 399	768 502

Il est constaté un retour à des volumes de prélèvements habituels, du fait d'une pluviométrie plus importante ayant permis de recharger ces nappes, peu profondes.

L'unité de production de Kernilis a atteint un bon niveau de production du fait d'une teneur en nitrate observée inférieure à la limite supérieure de 50 mg / l dans la ressource.

➤ Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

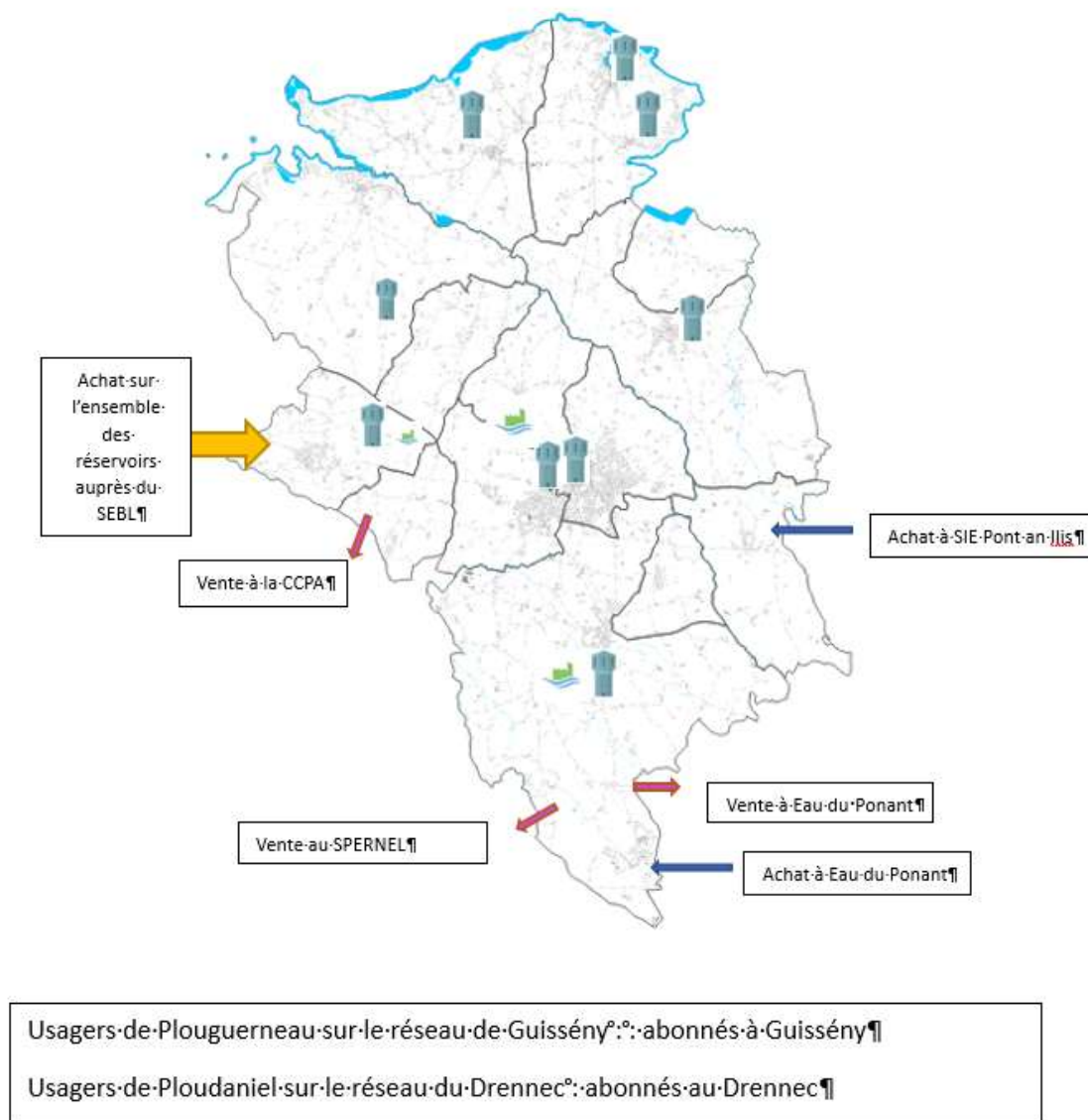
L'indice sur les trois périmètres de protection est proche de 100 % : arrêté préfectoral mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés). Les comités de suivi des périmètres de protection sont en place. Le suivi devra être assuré dans le temps afin de permettre de valider un indice de 100 %.

2.3.2 Les volumes importés

La Communauté de Communes achète l'eau potable au Syndicat des Eaux du Bas Léon (SEBL).

Des interconnexions entre les différents secteurs de la Communauté de communes sont également en fonctionnement.

Rappel des points d'achats et de vente :



Volumes importés (m³)	2019	2020	2021	2022	2023	2024
SEBL / réservoir Brignogan	69 502	76 535	65 858	71 806	70 035	64 051
SEBL Réservoirs Guisseny	176 276	187 015	176 289	172 224	169 941	187 354
SEBL / réservoir Kerlouan	137 479	155 609	139 948	151 397	139 850	141 471
SEBL /réservoir Kernilis	46 373	76 793	74 543	72 398	84 535	107 001
SEBL / réservoirs Lesneven	75 679	99 868	102 218	119 548	68 413	69 650
SEBL / réservoir Ploudaniel	351 678	329 530	377 373	394 545	314 142	324 784
SEBL / réservoir Plouider	158 056	168 404	174 013	160 065	169 766	172 896
SEBL / réservoir Plounéour	68 036	75 823	81 641	77 065	82 559	96 202
SIAP		1123	667	/		
SIE via EDP		195	185	257	150	137
CAPLD via EDP				534	1 436	1348
Total	1 083 079	1 170 895	1 192 550	1 220 638	1 100 827	1 168 658

Volume importé en hausse malgré une hausse des ressources propres.

2.4 La production (sortie usine eau potable)

Volumes produits (m³)	2020	2021	2022	2023	2024
UEP Kernilis	62 322	61 020	50 935	60 787	78 836
UEP Lesneven	454 747	482 353	407 630	466 083	503 283
UEP Ploudaniel	164 775	174 170	163 501	165 517	176 222
Total	681 844	717 543	622 066	692 387	758 341

2.5 la distribution

2.5.1 les volumes exportés

Vente à Loc-Brévalaire : 5 777 m³ facturés pour l'année 2024 à la CCPA (relève avancée en novembre pour émission facture avant réforme des redevances).

Vente vers saint Divy : 1 732 m³ (relève sur tournée Ploudaniel). Facturation au client Compagnie de l'Eau et de l'Ozone (Véolia).

Vente vers Plouédern : 359 m³. Facturation à Eau du Ponant.

Le territoire communautaire exporte 7 868 m³.

2.5.2 La distribution d'eau sur le territoire

2.5.2.1 Les volumes mis en distribution et volumes vendus

➤ Volume mis en distribution

Production + importations - export

Volumes mis en distribution (m ³)	2021	2022	2023	2024
Secteur Brignogan	65 858	71 806	70 035	64 051
Secteur Guissény/St Frégant	176 289	172 224	169 941	187 354
Secteur Kerlouan	139 948	151 397	139 850	141 471
Secteur Kernilis/Lanarvily	135 473	113 215	134 763	179 122
Secteur Lesneven/Le Folgoët/Kernouës	584 571	527 471	533 290	572 933
Secteur Ploudaniel/ Trégarantec /Saint Meen	551 543	565 304	478 976	504 607
Dont Even lait industrie	225 117	267 047	167 867	179 986
Plouider/Goulven	174 013	160 764	169 766	172 896
Secteur Plounéour	81 641	77 065	82 559	96 202
Total	1 909 336	1 851 720	1 781 702	1 917 314

Zoom sur la consommation du site EVEN :

Année	2020	2021	2022	2023	2024
Consommation	185 841	225 117	267 047	167 857	179 986

La consommation d'eau par Even lait est inférieure à leur engagement contractuel de 200 000 m³ /an.

➤ Typologie d'abonnés

- Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'Eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.
- Les abonnés non domestiques sont ceux qui acquittent la redevance de pollution non domestique directement à l'Agence de l'eau, du fait de l'importance de la pollution qu'ils rejettent, notamment les industriels. La liste de ces établissements est fournie chaque année par l'Agence de l'eau lors de la notification du taux de la redevance applicable l'année suivante.

Notification par l'Agence de l'eau pour des établissements du territoire en 2024 :

- ↳ *Even Lait industrie (Ploudaniel)*
- ↳ *ELIS (Ploudaniel)*
- ↳ *Etablissement BERROU*

- Pour les consommations d'eau des établissements **dont l'activité principale est considérée comme non domestique** et qui ne sont pas directement redevables de l'agence : elle est calculée sur les 6 000 premiers mètres cube.

Redevance pollution domestique - catégories plafonnées
Industrie agroalimentaire (usines) dont notamment : • vinification, élevage des vins, distillation, conditionnement • brasserie et conditionnement • fabrication de jus de fruits, de boissons gazeuses, d'eaux minérales, conditionnement • sucreries • conserveries • choucrouterie, fabrication de levures • abattoirs, préparation et conditionnement de viandes • préparation et conditionnement de légumes • préparation et conditionnement de poissons • condiment, chocolaterie et confiserie de gros • minoterie, fabrication de pâtes alimentaires • raffinage de café • laiteries, fromageries
Industries extractives (sites)
Industries manufacturières (usines)
Industrie de la pâte à papier, des papiers et des cartons
Pisciculture
Raffinage, industrie nucléaire
Usines chimiques, métallurgiques, sidérurgiques
Usines de production d'énergie, de construction mécanique
Traitement de surface, gravure
Verrerie, cimenterie
Fabrication de matériaux de construction
Scierie, menuiserie industrielle et traitement du bois
Industrie du caoutchouc
Fabrication de fibres synthétiques
Industrie des corps gras et des détergents, fabrication de produits d'hygiène et de soins du corps
Industrie de la laine (lavage, dégraissage), des tissus (filature, bonneterie, rouissage, création de vêtements...)
Industrie des peaux (tanneries, mégisseries)
Fabrication de chaussures
Blanchisseries, teintureries et apprêts
Activités de défense et d'armement (hors casernes)
Activité de laboratoire de recherche
Commerce de gros (stockage et plateforme), centres de logistique
Activités de transport (réparation, nettoyage de véhicules et de matériel ferroviaire), y compris centres de tris postaux
Cliniques vétérinaires et chenils
Collecte et traitement des déchets
Construction - BTP, marbreries et centrales à béton (sites et usines)
Garages, réparation automobile
Cliniques, hôpitaux généraux de médecine ou de chirurgie
Usines de potabilisation de l'eau

- Certains abonnés sont exonérés de la redevance pollution :

Redevances pour pollution et modernisation des réseaux de collecte domestiques : catégories exonérées

Redevances pollution domestique et modernisation des réseaux de collecte domestiques - catégories exonérées	
Abreuvoirs	
Arrosages jardins (sous réserve d'un branchement spécifique)	
Branchements prés	
Irrigation	
Bornes fontaines	
Branchement pour travaux de voirie	
Lavoirs publics	
Bouches d'arrosage espaces verts	
Cimetières	
Bornes et poteaux incendies	
Bouches de lavage de rues	
Chasse d'égout	
Chantiers de BTP (hors locaux administratifs)	
Fourniture d'eau à d'autres services publics de distribution d'eau	
Fabrication de neige artificielle	
Établissements directement redevables à l'agence (liste fournie par l'agence)	
Redevances pollution domestique et modernisation des réseaux de collecte domestiques - catégorie redevable sur les seules consommations domestiques	
Élevages - sous réserve d'un comptage, le volume des bâtiments d'élevage est déduit du volume consommé	

Typologie d'abonnés	2021	2022	2023	2024
Abonnés sans redevance pollution	38	48	44	44
Abonnés avec plafonnement :	0	0	0	0

Une réforme significative des redevances de l'agence de l'eau s'est déployée en fin d'année 2024. Les redevances actuelles disparaissent au profit d'une redevance consommation d'eau potable et une redevance performance des réseaux d'eau potable.

La catégorie des abonnés non domestiques redevables directement auprès de l'AELB disparaît.

Le seuil de 6 000 m³ ne s'applique plus.

Seuls les élevages avec un compteur distinct seront exonérés de la redevance de performance des réseaux d'eau potable. Ils seront toutefois soumis à la redevance consommation eau potable.

La redevance de performance sera individualisée à chaque collectivité, selon les résultats de performances saisis sur la plateforme ministérielle SISPEA.

La CLCL saisit ses données sur la plateforme depuis sa prise de compétence.

➤ Volume consommé autorisé

Le volume consommé autorisé est la somme des volumes comptabilisés (abonnés domestiques et non domestiques), des consommations sans comptage et du volume du service du réseau.

Les consommations sans comptage sont les volumes utilisés sans comptage par des usagers connus, avec autorisation. Il s'agit, par exemple, des essais de poteaux incendie, des bornes fontaines sans compteur, etc... Par définition, cette donnée est estimée.

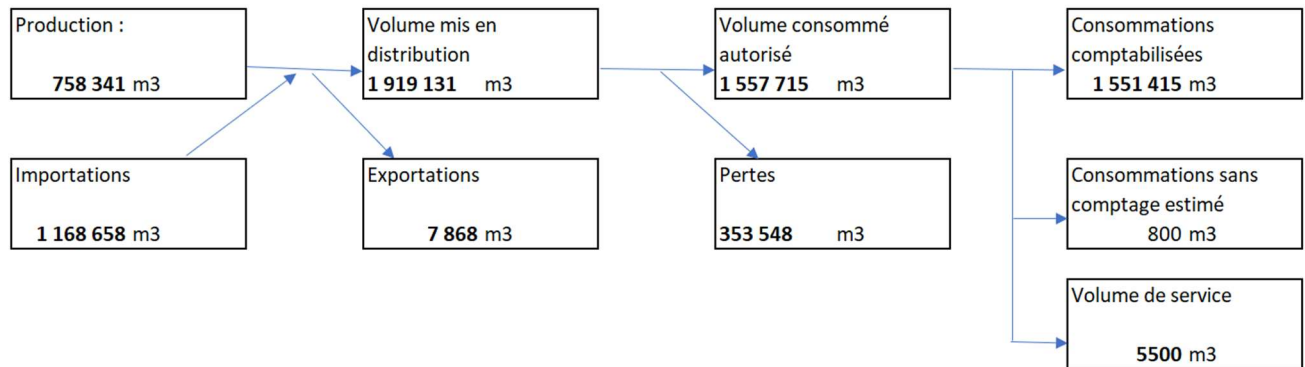
Le volume de service du réseau est le volume utilisé pour l'exploitation du réseau, notamment pour l'hydrocurage ou la purge du réseau. Cette donnée est estimée à 1 % du volume total.

La somme des consommations sans comptage et des volumes de service représente les volumes autorisés non comptés.

Volumes consommés autorisés (m ³)	2021	2022	2023	2024
Volumes comptabilisés	1 468 176	1 662 257	1 509 461	1 699 686
Consommations sans comptage	700	800	800	800
Volume de service	5 000	5500	5500	5500
Total	1 473 876	1 668 557	1 515 761	1 705 986

A compter de 2025, le service ne sera plus autorisé à déduire un volume de service et un volume sans comptage pour le calcul du rendement de réseau.

2.5.2.2 Bilan des volumes mis en œuvre sur le service en 2024



En 2024, le territoire communautaire a importé 60.65% du volume mis en distribution.

Le volume de perte est de 353 548 m³ sur l'ensemble du territoire communautaire, soit un rendement des réseaux d'eau potable communautaire de **81.24 %**.

Il est possible de mesurer un taux de perte moyen par unité de desserte, à l'approximation des bâtis pris sur un autre système de desserte sans les volumes sans comptage et volume de service. En appliquant systématiquement le même biais, une comparaison annuelle devient possible

Unité de desserte	Volume mis en distribution m3	Consommation comptabilisées m3	Rdt 2023	Rdt 2024
Brignogan- Plounéour	160 253	141 994	91.2 %	88,6%
Goulven Plouider	172896	132 111	79.4 %	76,4%
Guissény /Saint Frégant	187 354	147 328	78.7 %	78,6%
Lesneven/Le Folgoët/ Kernoues	572 933	459 161	82.7 %	80,1%
Ploudaniel/Trégarantec/Saint Meen	502 491	375287	87%	74.7%
Kernilis Lanvarvily	180 060	97 065	67.8 %	53,9%
Kerlouan	141 471	121929	86.9 %	86,2%

Des fuites ont été identifiées et réparées sur le secteur de Goulven/Plouider (5 fuites identifiées) et Kernilis (4 fuites)

Plan d'action :

- Recherche active de fuite sur le secteur de Kernilis (les débitmètres n'indiquent pas de consommation nocturne anormale sur le départ Lanarvily et Loc Brévalaire). Cela induira peut-être la nécessité de redécouper les secteurs et donc d'implanter des chambres à vannes pouvant être équipées de logger (équipement de surveillance de bruit)
- Exploitation des nouvelles sectorisations
- Identification cartographique des vannes à manœuvrer pour sectoriser, contrôle de leur bon fonctionnement
- Formation de deux agents à la méthodologie et aux outils d'écoute (agent expert a quitté le service fin 2023)

2.5.2.3 Le réseau de distribution

➤ Stockage et surpression

Les ouvrages du territoire sont répertoriés dans le tableau suivant :

Communes	Nb Réservoirs	Vol_Réservoir (m3)
Brignogan-Plages	1	200 m3
Guissény	1	350 m3
Guissény	1	300 m3
Kerlouan	1	1 000 m3
Kernilis	1	150 m3
Kernouës	0	
Lanarvily	0	
Le Folgoët	0	
Lesneven	2	2 100 m3
Ploudaniel	1	1 000 m3
Hydrostabilisateur	1	
Saint Frégant	0	
Saint Méen	0	
Plouider	1	750 m3
PratMeur Surpresseur	1	
Plounéour	1	300 m3
Trégarantec	0	

➤ Linéaire de réseau

AEP						
Commune	Conduites principales en mètres	Branchements en mètres	% de matériaux renseignés	% de diamètres renseignés	% d'années de pose renseignées	% de période renseignée
Goulven	19 503	1 665	100%	100%	60%	60%
Guissény	79 235	21 590	44%	46%	28%	25%
Kerlouan	77 124	34 757	48%	46%	21%	20%
Kernilis	28 828	1 969	17%	28%	5%	5%
Kernouës	17 400	934	85%	91%	85%	68%
Lanarvily	14 990	2 247	69%	72%	80%	80%
Le Folgoët	44 089	7 003	77%	77%	90%	75%
Lesneven	74 636	9 055	75%	76%	76%	71%
Ploudaniel	120 740	12 068	73%	74%	92%	89%
Plouider	63 460	4 256	100%	100%	69%	69%
Plounéour-Brignogan-Plages	67 061	3 442	84%	92%	67%	67%
Saint-Frégant	22 700	2 829	37%	37%	77%	77%
Saint-Méen	22 177	2 106	73%	74%	92%	79%
Trégarantec	16 839	2 769	100%	66%	84%	83%
Total	668 780	106 691	70%	70%	66%	62%

La connaissance patrimoniale (matériaux et diamètre) s’établit à 70 % grâce à une recherche de plans de récolement dans les archives des communes et la poursuite du travail de récupération des données de création de branchements et de réparation de casse / fuite.

➤ Branchements

- ⇒ 35 branchements d’eau ont été créés en 2024 (contre 75 en 2023).
- ⇒ 35 poses de compteurs sur terrains viabilisés (contre 85 en 2023)

➤ Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux

Valeur moyenne de l'indicateur au 1er janvier de l'année 2023 en France est de 103 points

En 2023, l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d’eau potable de la CLCL a été recalculé en prenant en compte la non atteinte du nombre de points des parties A+B permettant de prendre en compte la partie C.
Ce chiffre a fortement chuté : 37/120.
Le travail accompli en 2024 sur les plans de récolement retrouvé permet d’afficher une valeur de **38/120**. Un travail reste possible sur la commune de Kernilis.

2.6 Interventions et travaux sur le territoire

➤ Intervention sur les ouvrages de production/stockage

Lavage des réservoirs

SITE	2021	2022	2023	2024
Ploudaniel	01/04/2021	27/11/2022	06/06/2023	06/06/2024
Ploudaniel bâche eau brute		10/11/2022		
Brignogan	25/03/2021	10/05/2022	13/04/2023	14/05/2024
Guissény	25/03/2021 30/03/2021	03/05/2022 05/05/2022	13/04/2023 09/05/2023	14/05/2024 23/05/2024
Kernilis	30/03/2021	10/05/2022	11/04/2023	30/05/2024
Kernilis bâche eau brute		10/11/2022		
Plounéour Trez		05/05/2022	09/05/2023	23/05/2024
Plouider		12/05/2022	04/05/2023	16/05/2024
Lesneven		17/05/2022 19/05/2022	11/04/2023 01/06/2023	30/05/2024 04/06/2024
Lesneven bâche eau brute		02/06/2022		
Lesneven bâche eau traitée		31/05/2022		
Kerlouan	29/11/2021	24/05/2022	11/05/2023	28/05/2024

➤ Renouvellements

↳ Travaux de renouvellement sur les ouvrages de production/stockage

RENOUVELLEMENT SUR LES INSTALLATIONS	
Site	Travaux réalisés
Captage Kersulant	Renouvellement débitmètre, mise en place d'un S4W pour accès données à distance
Unité production Lannuchen	Mise en place S4W (télégestion), création d'une supervision Topkapi et matériels informatique Renouvellement système pompe injection chlore
Château d'eau de Plouider	Renouvellement complet clôture et portail

↳ Taux moyen de renouvellement des canalisations

Le linéaire de canalisations renouvelées est systématiquement enregistré en date de fin de chantier.

En 2024, le service n'a renouvelé que 30 mètres linéaires de réseaux. L'essentiel des renouvellements a porté sur des vannes (Lesneven-Plounéour Brignogan) et des branchements d'eau potable, y compris les prises en charge, point de fragilité à l'origine de fuites d'eau possibles. (secteur de Lesneven). Certains tronçons inscrits au programme ont été annulés car les sondages préalables ont révélé une nature de matériau différente de celle inscrite dans le SIG.

Année	2020	2021	2022	2023	2024
Linéaire	3526.45	1902	1989	471	30
Taux	0.64	0.29	0.29	0.06	0,045

⇒ Listes des principaux tronçons renouvelés :

Commune	Localisation	Longueur renouvelé (ml)
Lesneven	Rue Guy Ropartz	30
TOTAL		30

Le renouvellement des réseaux est de 0.045 % en moyenne sur l'ensemble du territoire communautaire.

Un renouvellement de environ 1 % est nécessaire pour permettre une bonne gestion de la durée de vie des réseaux d'eau potable.

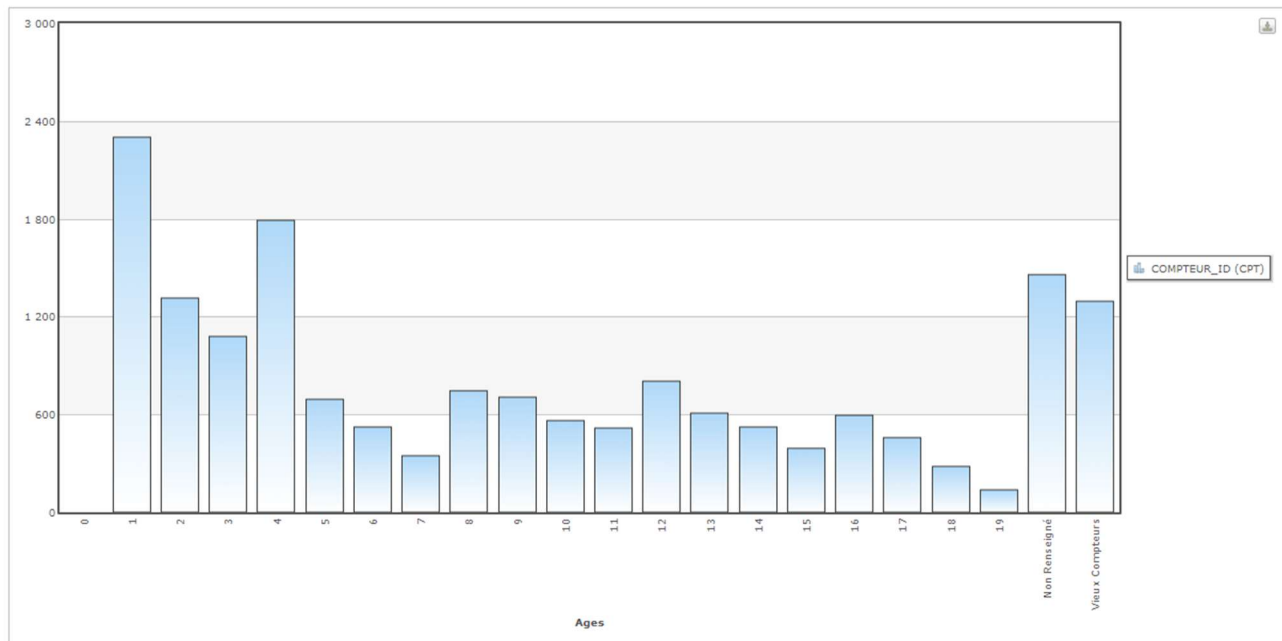
Taux de renouvellement des compteurs

Renouvellement des compteurs	2021	2022	2023	2024
Parc de compteurs	16 807	17 132	16 980	17 078
Nombre de compteurs renouvelés	1 228	802	867	2129
Taux de compteurs renouvelés	7.31	4.68	5.1	12.46
Nombre de compteurs de plus de 15 ans	6 008	5 461	4610	2747

En 2024, 2 129 compteurs, tous diamètres confondus, ont été renouvelés, soit 12.46 % du parc compteurs.

Fin 2024, environ 2 747 des compteurs ont un âge supérieur à 15 ans.

⇒ Pyramides d'âges de compteur :



L'objectif de 1200 compteurs a été dépassé et permet ainsi de résorber le retard des années précédentes.

Pour rappel : Un arrêté du 6 mars 2007 précise les règles applicables en matière de vérification périodique des compteurs d'eau. La réglementation prévoit qu'un compteur doit être vérifié tous les 15 ans puis tous les 7 ans.

➤ Travaux sur le réseau

↳ *Extension du réseau d'eau potable*

Les travaux de création de réseaux ne sont pas intégrés dans l'indicateur « Taux moyen de renouvellement des canalisations ».

Toute demande d'extension est chiffrée puis proposée au conseil d'exploitation qui émet un avis suivant le nombre d'habitations concernées, le linéaire de réseaux à créer, le coût des travaux.

Absence d'extension de réseau en 2024 en dehors du raccordement d'opérations privées.

↳ *Branchements neufs*

35 branchements neufs ont été réalisés en 2024, ainsi que 35 poses de compteurs en citerneau (opérations d'aménagement de lotissement).

2.7 Les performances du réseau

2.7.1 Le rendement

➤ Définition

Le rendement du réseau permet de connaître quelle quantité d'eau mise en distribution dans le réseau arrive effectivement jusqu'au robinet du consommateur. Les facteurs qui jouent sur le rendement sont

d'une part les fuites mais également les différents prélèvements d'eau sur le réseau (défense incendie, purge de réseau, détournement d'eau...) qui ne sont pas mesurés.

Il se calcule en faisant le ratio entre, d'une part le volume consommé autorisé augmenté des volumes vendus en gros à d'autres services publics d'eau potable et, d'autre part le volume produit augmenté des volumes achetés en gros à d'autres services publics d'eau potable.

$$\text{Rendement} = \frac{\text{Volume consommé autorisé sur 365 jours} + \text{volumes vendus en gros (exporté)}}{\text{Volumes produits} + \text{volumes achetés en gros (importé)}}$$

➤ Rendement du service

Le rendement du réseau est encadré par la loi Grenelle 2 qui impose un seuil minima à atteindre de 85 %.

Au total, le rendement moyen calculé est de **81.24 %**. Il est inférieur au seuil imposé par la loi Grenelle 2.

Le système de sectorisation a été exploité en 2024, mais le départ d'un agent spécialisé dans l'analyse des données et la recherche de fuites handicape le service.

Compte tenu des modes de desserte sur certaines communes (bouclage, réseau traversant), le calcul du rendement sur plusieurs communes est peu fiable.

Les communes de Kerlouan, Brignogan et Lanarvily ont été équipées en débitmètres de sectorisation au second semestre 2024.

L'ensemble de la sectorisation est dorénavant accessible sur une unique supervision, accessible à l'atelier.

Un important travail sur la méthodologie d'exploitation de la sectorisation (repérage vannes connaissance des consommateurs...), de la formation ainsi que la mise en évidence de besoins complémentaires en débitmètres doivent être mis en œuvre en 2025/2026.

2.7.2 L'indice linéaire des volumes non comptés : P 105.3

➤ Définition

Les indices linéaires, volumes de pertes ramenés à une longueur de réseau, ne dépendent pas directement de la consommation, contrairement au rendement. Ils permettent ainsi de calculer une performance sans intégrer l'impact de la variation des consommations.

L'indice linéaire des volumes non comptés évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), la somme des pertes par fuites et des volumes d'eau consommés sur le réseau de distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage.

Il se calcule en faisant le ratio entre le volume non compté, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume comptabilisé, et le linéaire de réseau de distribution.

$$\text{Indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{\text{Volume mis en distribution} - \text{Volume comptabilisé}}{\text{Longueur du réseau de distribution} \times 365}$$

➤ Indice linéaire des volumes non comptés du service

Aucune exigence réglementaire ou contractuelle n'encadre l'indice linéaire des volumes non comptés [P105.3].

L'indice linéaire des volumes non comptés est globalement de 1.506 m3/km/j.

2.7.3 L'indice linéaire de pertes : P 106.3

➤ Définition

L'Indice Linéaire des Pertes (ILP) permet de mesurer les volumes d'eau perdus par jour et par kilomètre de réseau. Il permet d'estimer l'état physique du réseau. Sa valeur évolue notamment selon la densité de population raccordée au réseau.

Il se calcule en faisant le ratio entre le volume de pertes, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé, et le linéaire de réseau de distribution.

$$\text{Indice linéaire de pertes} = \frac{\text{Volume mis en distribution} - \text{volume consommé autorisé}}{\text{Longueur du réseau de distribution} \times 365}$$

Pour l'Indice Linéaire de Pertes (ILP), aucune exigence réglementaire n'existe. Des valeurs de référence permettent d'apprécier la valeur de l'indice linéaire de pertes selon la catégorie du réseau :

CATEGORIE DE RESEAU	RURAL	SEMI-RURAL	URBAIN
Bon	ILP < 1,5	ILP < 3	< 7
Acceptable	1,5 ≤ ILP < 2,5	3 ≤ ILP < 5	7 ≤ ILP < 10
Médiocre	2,5 ≤ ILP < 4	5 ≤ ILP < 8	10 ≤ ILP < 15
Mauvais	ILP ≥ 4	ILP ≥ 8	ILP ≥ 15

L'Indice linéaire de pertes de 1.48 m³/j/km soit une catégorie de réseau niveau BON, mais l'indice se dégrade.

2.7.4 L'indice linéaire de consommation ILC

$$\text{ILC} = \frac{\text{vol. consommé mesuré} + \text{vol. non mesuré estimé} + \text{vol. service} + \text{vol. vendu}}{\text{linéaire de réseau hors branchement} \times 365}$$

CATEGORIE DE RESEAU	RURAL	SEMI-RURAL	URBAIN
ILC (m³/km/j)	< 10	10 ≤ ILC < 30	≥ 30

Sur le territoire de la Communauté de Communes, l'indice linéaire de consommation est 6.41 m³/km/j. Le réseau est donc RURAL.

2.8 La qualité de l'eau P101.1 et P102.1

➤ Analyse de l'eau

L'eau mise en distribution sur le réseau d'eau potable est soumise à de nombreuses analyses qui sont réalisées au niveau de la ressource (eau brute), de la production (en sortie de traitement) et sur le réseau de distribution. Ces analyses sont réalisées par l'Agence Régionale de Santé (ARS) tout au long de l'année.

Les critères et fréquences sont définis par l'Arrêté du 21 janvier 2010 relatif au programme de prélèvements et d'analyses du contrôle sanitaire pour les eaux fournies par un réseau de distribution,

Les paramètres analysés sont physico-chimiques, caractérisant la nature de l'eau distribuée (pesticides, nitrates, sulfates...) et bactériologiques (coliformes, streptocoques...).

Le taux de conformité des analyses de l'ARS en 2024 sur les paramètres biologiques [P101.1] et physico- chimiques [P102.1] est détaillé par secteur ci-dessous :

Unité de distribution de Kersulant (Kernilis) :

Unité de distribution KERNILIS (KERSULANT) (029000148)

Bilan global de la qualité des eaux distribuées en 2024

1. Paramètres d'intérêt sanitaire (limites de qualité)

	Qualité bactériologique	Qualité physico-chimique
Nombre de prélèvements	11	11
Nombre de prélèvements non-conformes	0	0
Conformité aux limites de qualité*	100,00 %	100,00 %

* Ne tient pas compte des dérogations

Conclusion sanitaire sur la qualité de l'eau distribuée

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité	
A	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau de qualité convenable ayant fait l'objet de non-conformités limitées
	C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitation de consommation
	D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

2. Paramètres indicateurs du bon fonctionnement des installations (références de qualité)

	Qualité bactériologique	Qualité physico-chimique
Nombre de prélèvements	11	11
Nombre de prélèvements non satisfaisants	0	0
Respect des références de qualité	100,00 %	100,00 %

Observations / recommandations techniques :

METABOLITES DE PESTICIDES NON PERTINENTS :

Pour l'UDI concernée, un ou plusieurs dépassements de la valeur de vigilance (fixée à 0,9 microgramme/L par l'Anses dans son avis du 30 janvier 2019) ont été observés pour l'ESA métolachlore (métabolite NON pertinent) sans dépassement de la valeur guide, sanitaire et individuelle déterminé.

Unité de distribution de Kerlaouen (Le Folgoët) :**Unité de distribution LESNEVEN (KERLAOUEN) (029000955)****Bilan global de la qualité des eaux distribuées en 2024****1. Paramètres d'intérêt sanitaire (limites de qualité)**

	Qualité bactériologique	Qualité physico-chimique
Nombre de prélèvements	25	25
Nombre de prélèvements non-conformes	0	0
Conformité aux limites de qualité*	100,00 %	100,00 %

* Ne tient pas compte des dérogations

Conclusion sanitaire sur la qualité de l'eau distribuée

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité	
A	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau de qualité convenable ayant fait l'objet de non-conformités limitées
	C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitation de consommation
	D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

2. Paramètres indicateurs du bon fonctionnement des installations (références de qualité)

	Qualité bactériologique	Qualité physico-chimique
Nombre de prélèvements	25	25
Nombre de prélèvements non satisfaisants	0	1
Respect des références de qualité	100,00 %	96,00 %

Observations / recommandations techniques :**EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE :**

L'équilibre calcocarbonique de l'eau distribuée n'est pas toujours atteint. Lorsque l'équilibre n'est pas atteint, l'eau peut dissoudre les matériaux à son contact (canalisations en fonte, réseaux ou équipements domestiques). Un risque particulier existe lorsque le réseau comporte des canalisations en plomb.

Le traitement de neutralisation de l'agressivité de l'eau doit être optimisé afin de distribuer une eau à l'équilibre (indice calcocarbonique égal à 1 ou 2).

METABOLITES DE PESTICIDES NON PERTINENTS :

Pour l'UDI concernée, plusieurs dépassements de la valeur de vigilance (fixée à 0,9 microgramme/L par l'Anses dans son avis du 30 janvier 2019) ont été observés pour l'ESA métolachlore (métabolite NON pertinent) sans dépassement de la valeur guide, sanitaire et individuelle déterminé.

Unité de distribution de Poulpry (Ploudaniel) :**Unité de distribution PLOUDANIEL (POULPRY) (029000983)****Bilan global de la qualité des eaux distribuées en 2024****1. Paramètres d'intérêt sanitaire (limites de qualité)**

	Qualité bactériologique	Qualité physico-chimique
Nombre de prélèvements	14	14
Nombre de prélèvements non-conformes	0	0
Conformité aux limites de qualité*	100,00 %	100,00 %

* Ne tient pas compte des dérogations

Conclusion sanitaire sur la qualité de l'eau distribuée

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité	
A	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau de qualité convenable ayant fait l'objet de non-conformités limitées
	C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitation de consommation
	D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

2. Paramètres indicateurs du bon fonctionnement des installations (références de qualité)

	Qualité bactériologique	Qualité physico-chimique
Nombre de prélèvements	14	14
Nombre de prélèvements non satisfaisants	1	1
Respect des références de qualité	92,86 %	92,86 %

Observations / recommandations techniques :**EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE :**

L'équilibre calcocarbonique de l'eau distribuée n'est pas toujours atteint. Lorsque l'équilibre n'est pas atteint, l'eau peut dissoudre les matériaux à son contact (canalisations en fonte, réseaux ou équipements domestiques). Un risque particulier existe lorsque le réseau comporte des canalisations en plomb.

Le traitement de neutralisation de l'agressivité de l'eau doit être optimisé afin de distribuer une eau à l'équilibre (indice calcocarbonique égal à 1 ou 2).

METABOLITES DE PESTICIDES NON PERTINENTS :

Pour l'UDI concernée, un ou plusieurs dépassements de la valeur de vigilance (fixée à 0,9 microgramme/L par l'Anses dans son avis du 30 janvier 2019) ont été observés pour l'ESA métolachlore (métabolite NON pertinent) sans dépassement de la valeur guide, sanitaire et individuelle déterminé.

Unité de distribution Plouneour Brignogan Plages / Kerlouan /Goulven/Plouider

Unité de distribution BRIGNOGAN-KERLOUAN (BAS-LEON) (029000714)

Bilan global de la qualité des eaux distribuées en 2024

1. Paramètres d'intérêt sanitaire (limites de qualité)

	Qualité bactériologique	Qualité physico-chimique
Nombre de prélèvements	29	40
Nombre de prélèvements non-conformes	0	0
Conformité aux limites de qualité*	100,00 %	100,00 %

* Ne tient pas compte des dérogations

Conclusion sanitaire sur la qualité de l'eau distribuée

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité	
A	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau de qualité convenable ayant fait l'objet de non-conformités limitées
	C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitation de consommation
	D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

2. Paramètres indicateurs du bon fonctionnement des installations (références de qualité)

	Qualité bactériologique	Qualité physico-chimique
Nombre de prélèvements	29	40
Nombre de prélèvements non satisfaisants	1	0
Respect des références de qualité	96,55 %	100,00 %

Observations / recommandations techniques :

Unité de distribution Guissény/Saint Frégant :

Unité de distribution GUISSENY (BAS-LEON) (029000931)

Bilan global de la qualité des eaux distribuées en 2024

1. Paramètres d'intérêt sanitaire (limites de qualité)

	Qualité bactériologique	Qualité physico-chimique
Nombre de prélèvements	22	33
Nombre de prélèvements non-conformes	0	0
Conformité aux limites de qualité*	100,00 %	100,00 %

* Ne tient pas compte des dérogations

Conclusion sanitaire sur la qualité de l'eau distribuée

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité	
A	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau de qualité convenable ayant fait l'objet de non-conformités limitées
	C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitation de consommation
	D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

2. Paramètres indicateurs du bon fonctionnement des installations (références de qualité)

	Qualité bactériologique	Qualité physico-chimique
Nombre de prélèvements	22	33
Nombre de prélèvements non satisfaisants	0	0
Respect des références de qualité	100,00 %	100,00 %

Observations / recommandations techniques :

Secteur saint Meen (alimenté par Ploudaniel et en secours par Lesneven)**Unité de distribution SAINT-MEEN (029001103)****Bilan global de la qualité des eaux distribuées en 2024****1. Paramètres d'intérêt sanitaire (limites de qualité)**

	Qualité bactériologique	Qualité physico-chimique
Nombre de prélèvements	7	46
Nombre de prélèvements non-conformes	0	0
Conformité aux limites de qualité*	100,00 %	100,00 %

* Ne tient pas compte des dérogations

Conclusion sanitaire sur la qualité de l'eau distribuée

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité	
A	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau de qualité convenable ayant fait l'objet de non-conformités limitées
	C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitation de consommation
	D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

2. Paramètres indicateurs du bon fonctionnement des installations (références de qualité)

	Qualité bactériologique	Qualité physico-chimique
Nombre de prélèvements	7	46
Nombre de prélèvements non satisfaisants	0	2
Respect des références de qualité	100,00 %	95,65 %

Observations / recommandations techniques :**EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE :**

L'équilibre calcocarbonique de l'eau distribuée n'est pas toujours atteint. Lorsque l'équilibre n'est pas atteint, l'eau peut dissoudre les matériaux à son contact (canalisations en fonte, réseaux ou équipements domestiques). Un risque particulier existe lorsque le réseau comporte des canalisations en plomb.

Le traitement de neutralisation de l'agressivité de l'eau doit être optimisé afin de distribuer une eau à l'équilibre (indice calcocarbonique égal à 1 ou 2).

METABOLITES DE PESTICIDES NON PERTINENTS :

Pour l'UDI concernée, un ou plusieurs dépassements de la valeur de vigilance (fixée à 0,9 microgramme/L par l'Anses dans son avis du 30 janvier 2019) ont été observés pour l'ESA métolachlore (métabolite NON pertinent) sans dépassement de la valeur guide, sanitaire et individuelle déterminé.

➤ Problématique du plomb

Le Code de la Santé Publique prévoit une teneur limite en plomb restrictive à compter du 25 décembre 2014 dont l'assurance du respect nécessite en principe la suppression de l'ensemble des branchements en plomb.

Sur le territoire, un certain nombre de branchements sont encore en plomb. Le service identifie ceux-ci lors de la relève et des interventions.

Branchements plomb	2021	2022	2023	2024
Nombre de branchements plomb identifiés au 1 ^{er} Janvier de l'année	35	32	20	24
Taux de branchements plomb	0.21	0.12	0.07	0.14
Branchements plomb supprimés au cours de l'exercice	3	15	8	0
Nouveaux branchements plomb identifiés		3	0	4

Le service a signé en 2024 16 devis de suppression de branchements plombs. L'entreprise en charge de la prestation de changement des branchements n'a pas exécuté les travaux. Ils seront réalisés en 2025.

2.9 Démarche développement durable

Depuis la prise de compétence de la Communauté de communes au 1^{er} janvier 2020, les mesures en faveur du développement durable sont variées. Ainsi, plusieurs actions se sont concrétisées :

- Opération de boisement sur le périmètre captage : 6 hectares ont été boisés avec des espèces permettant de fixer l'azote. Plusieurs essences d'arbres ont été plantées.
- Une étude pour installer une centrale photovoltaïque au sol a été lancée en 2020 par la CLCL. C'est ainsi 17 ha qui pourraient être équipés, représentant une autonomie énergétique des foyers de la CLCL de l'ordre de 30 %.
- Pilotage du bassin d'aération de station d'épuration par un outil d'intelligence artificielle afin de réduire la consommation électrique. 2 stations d'épurations sont au 31/12/2024 équipées de cette solution. Une 3^{ème} station est planifiée au premier trimestre 2025.
- Une étude de déploiement de panneaux photovoltaïques pour une auto-consommation sur les stations d'épurations et postes de relevage

2.10 Le service aux usagers

Ouverture branchements

Ouverture de branchements	2021	2022	2023	2024
Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés [D151.0] (en jour)	2 jours ouvrés	2 jours ouvrés	2 jours ouvrés	2 jours ouvrés
Taux de respect du délai ¹¹ [P152.1]	100 %	100 %	100 %	100 %

Les interruptions de service

Le taux d'occurrence des interruptions de service non programmées [P151.1] : 32 casses en 2024 ayant entraîné une rupture de l'alimentation.

	2021	2022	2023	2024
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées [P151.18] (nb/1000 abonnés)	1.72	1.61	0.603	1.90

Les casses font l'objet d'une saisie directement depuis début 2021 sur le SIG en mode déporté.

➤ Gestion clientèle

La gestion des usagers

Le service s'est doté d'un outil permettant d'établir de manière automatique une statistique des appels. Cet outil a été dysfonctionnel une bonne partie de l'année 2024

Volume de demandes en moyenne par semaine :

- ✓ 53 personnes accueillies (en hausse / 2023 : 43)
- ✓ 171 mails (en hausse / 2023 : 140)
- ✓ 160 appels

*Fermeture au public du service le jeudi matin.

Les réclamations

Le taux de réclamations [P155.1] est un indicateur de performance pour la qualité du service, mesuré par un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues.

L'origine écrite est prise en compte depuis le 01/08/2024

Le nombre de réclamations enregistrées dans le logiciel est de 21 pour 5 mois.

	2021	2022	2023	2024
Taux de réclamations écrites P155.19 (u/1000 abonnés)	4.43	4.21	8.33	3.02

Les impayés

	Taux d'impayés sur les factures de l'année [P154.0] (%)	Montant
2021	2.39%	60 586 €
2022	1.867 %	48 950 €
2023	1.9 %	45 233 €
2024	1.11 %	33 803 €

Les abandons de créances et versements à un fonds de solidarité

La CLCL n'effectue pas de versement à un fonds de solidarité.

Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité [P109.0] (€)	2021	2022	2023	2024
Abandons de créances	162.14 €	787.38 €	519.22 €	1 035.18 €
Admission en non-valeurs		7 712.52 €	15 043.92 €	11 137 €

Loi Oudin Santini

La CLCL attribue des subventions à des associations œuvrant pour la facilitation de l'accès à l'eau potable dans les pays en voie de développement.

Amitié Madagascar Bretagne	Actions d'amélioration d'accès à l'eau et à l'assainissement à Madagascar	2 000 €
Evit Bugale Ar Bed (EBB)	Accès à l'eau villages du Togo	2 500 €

3 Le prix des services de l'eau potable

3.1 Les modalités de tarification

➤ Part fixe et part variable

Le Conseil communautaire fixe chaque année le montant de la part fixe (abonnement) et de la part variable (tranche des consommations et tarifs associés) des tarifs appliqués sur le territoire de la Communauté de Communes. Ces deux composantes des tarifs permettent d'équilibrer le budget « eau » de la Communauté de Communes pour financer les investissements nécessaires au développement du service.

Lors de la prise de compétences, les élus communautaires ont choisi de faire converger progressivement les tarifs de l'eau potable de toutes les communes vers un seul tarif unique sur tout le territoire de la CLCL. La durée de cette convergence a été fixée à 12 ans, soit jusqu'en 2032. Le tarif de convergence a été évalué en fonction d'une étude patrimoniale détaillée et d'un plan pluriannuel d'investissements. En 2023, les élus ont décidé de réduire cette durée de convergence pour préserver l'équilibre budgétaire et conserver des marges de manœuvre pour financer les investissements. La durée de convergence a été ramenée à l'année 2026.

➤ Redevance Agence de l'Eau

L'Agence de l'Eau Loire Bretagne perçoit auprès de l'exploitant des sommes qui ont pour objet la préservation des ressources en eau (correspondant à l'ancienne « redevance prélèvement »).

L'Agence de l'Eau Loire Bretagne perçoit auprès des abonnés des sommes qui ont pour objet la lutte contre la pollution (correspondant à l'ancienne « redevance pollution »).

La CLCL ne répercute pas sur la facture des abonnés la somme relative à la redevance préservation de la ressource.

Les agences de l'eau sont des établissements publics d'études et d'interventions qui ont pour mission de coordonner la préservation et l'utilisation des ressources en eau. Elles contribuent à établir la politique de l'eau dans chaque bassin hydrographique et aident financièrement les collectivités à s'équiper conformément à des programmes pluriannuels qu'elles arrêtent.

➤ Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)

Les parts fixes et variables sont assujetties à taux de TVA réduit au lieu du taux normal de 20 % (19,6 % avant 2015) :

↳ 5,5 % pour le service d'eau potable

Les travaux sont soumis au taux de TVA de :

↳ 20 % sur l'habitation de moins de 2 ans ou les locaux professionnels

↳ 10 % sur l'habitat de plus de 2 ans

3.2 Le prix de l'eau potable

3.2.1 La facture 120m³

Pour une consommation annuelle de 120 m³, le prix de l'eau potable au m³ est le suivant :

Prix au 1er janvier (€TTC/m ³)	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Plounéour-Brignogan-Plages	2,17	2,17	2,17	2,18	2.42	2.52
Guissény	1,95	1,95	1,97	1.99	2.23	2.39
Kerlouan	1,85	1,88	1,91	1.95	1.97	2.21
Kernilis	1,55	1,59	1,65	1.70	1.94	2.17
Kernouës	1,84	1,85	1,88	1.91	2.15	2.33
Lanarvily	1,64	1,67	1,72	1.77	2	2.24
Le Folgoët	2,25	2,24	2,24	2.24	2.47	2.55
Lesneven	1,97	1,99	2,01	2.02	2.26	2.44
Ploudaniel	1,73	1,77	1,81	1.85	2.09	2.29
St Frégant	1,80	1,82	1,85	1.89	2.12	2.32
St Méen	2,07	2,08	2,09	2.11	2.04	2.46
Trégarantec	1,69	1,71	1,76	1.80	2.04	2.26
Goulven				2.16	2.42	2.52
Plouider				2.19	2.42	2.52
Goulven-Plouider-Plouneour Trez	2,12 €	2,14 €	2,14 €			

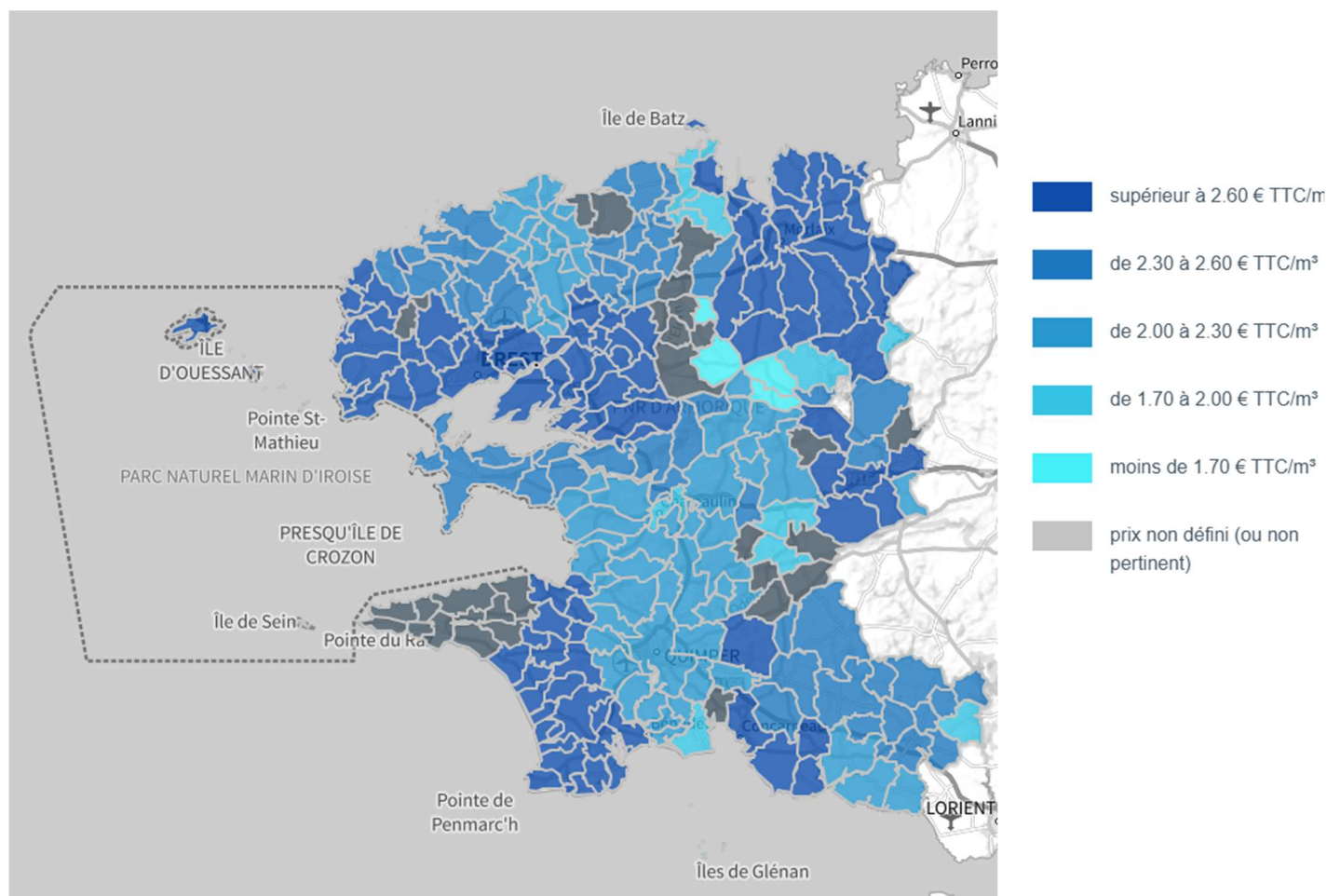
3.2.2 Comparaison nationale et départementale du prix de l'eau potable

En 2023 le prix moyen de l'eau potable :

↗ *sur la France entière : 2,32 € TTC/m³ (source SISPEA)*

Sur le département du Finistère*, le prix de l'eau potable en 2023 est de :

↗ *moyenne départementale : 2,37 € TTC/m³*



Au 1er janvier 2024, le prix de l'eau potable sur le territoire communautaire est variable suivant les communes. Il dépend :

- ↗ *des tarifs de la commune fixés avant le transfert de compétences au 01/01/2020*
- ↗ *du rythme de convergence sur 6 ans*

Une réflexion a été menée en 2023 afin de revoir :

- La grille et les tranches
- Le tarif associé à chaque nouvelle tranche (grille progressive ou dégressive)
- La durée de la convergence

La nouvelle convergence tarifaire sera effective en 2026 (réduction du temps de convergence).

Elle prend en compte :

- Le programme investissements prévu par le service sur les 10 prochaines années ;

- Les évolutions tarifaires de la vente d'eau du SEBL : le prix de vente sur une tranche donnée ne peut être inférieur au prix d'achat ;
- La mise en place d'un tarif progressif, conforme aux exigences fixées par le programme de résilience de l'Agence de l'eau Loire Bretagne sans pénaliser les « gros consommateurs » que sont les élevages laitiers, quelques industriels

3.2.3 Décomposition du prix de l'eau potable

La CLCL a fixé par délibération les différents tarifs et prestations aux abonnés du service pour l'exercice.

La décomposition du prix de l'eau potable au 1^{er} janvier 2024 – base 120 m³

3.2.3.1 Plounéour-Brignogan-Plages

EAU	Prix unitaire H.T. (€)	Quantité	Montant H.T. (€)	TVA (€)	TOTAL T.T.C. (€)
Abonnement	57,6670	1 u.	57,67	3,17 (5,5%)	60,84
Conso. tranche 1 (de 0 à 30 m ³)	1,4930	30 m ³	44,79	2,46 (5,5%)	47,25
Conso. tranche 2 (de 31 à 37 m ³)	1,7270	7 m ³	12,09	0,66 (5,5%)	12,75
Conso. tranche 3 (de 38 à 40 m ³)	1,4730	3 m ³	4,42	0,24 (5,5%)	4,66
Conso. tranche 4 (de 41 à 200 m ³)	1,6400	80 m ³	131,20	7,22 (5,5%)	138,42
Conso. tranche 5 (de 201 à 400 m ³)	1,4870	0 m ³	0,00	0 (5,5%)	0,00
Conso. tranche 6 (de 401 à 1000 m ³)	1,2600	0 m ³	0,00	0 (5,5%)	0,00
Conso. tranche 7 (> à 1000 m ³)	1,0930	0 m ³	0,00	0 (5,5%)	0,00
ORGA. PUBLICS (EAU)	Prix unitaire H.T. (€)	Quantité	Montant H.T. (€)	TVA (€)	TOTAL T.T.C. (€)
Red. pollution	0,3000	120 m ³	36,00	1,98 (5,5%)	37,98
Sous-total eau (€ TTC)					301,90

3.2.3.2 Guissény

EAU	Prix unitaire H.T. (€)	Quantité	Montant H.T. (€)	TVA (€)	TOTAL T.T.C. (€)
Abonnement	61,0200	1 u.	61,02	3,36 (5,5%)	64,38
Conso. tranche 1 (de 0 à 26 m ³)	0,8930	26 m ³	23,22	1,28 (5,5%)	24,50
Conso. tranche 2 (de 27 à 30 m ³)	1,2800	4 m ³	5,12	0,28 (5,5%)	5,40
Conso. tranche 3 (de 31 à 40 m ³)	1,5130	10 m ³	15,13	0,83 (5,5%)	15,96
Conso. tranche 4 (de 41 à 100 m ³)	1,6800	60 m ³	100,80	5,54 (5,5%)	106,34
Conso. tranche 5 (de 101 à 200 m ³)	1,5070	20 m ³	30,14	1,66 (5,5%)	31,80
Conso. tranche 6 (de 201 à 300 m ³)	1,3530	0 m ³	0,00	0 (5,5%)	0,00
Conso. tranche 7 (de 301 à 1000 m ³)	1,2600	0 m ³	0,00	0 (5,5%)	0,00
Conso. tranche 8 (> à 1000 m ³)	1,0930	0 m ³	0,00	0 (5,5%)	0,00
ORGA. PUBLICS (EAU)	Prix unitaire H.T. (€)	Quantité	Montant H.T. (€)	TVA (€)	TOTAL T.T.C. (€)
Red. pollution	0,3000	120 m ³	36,00	1,98 (5,5%)	37,98
Sous-total eau (€ TTC)					286,36

3.2.3.3 Kerlouan

EAU	Prix unitaire H.T. (€)	Quantité	Montant H.T. (€)	TVA (€)	TOTAL T.T.C. (€)
Abonnement	60,5400	1 u.	60,54	3,33 (5,5%)	63,87
Conso. tranche 1 (de 0 à 30 m ³)	0,9670	30 m ³	29,01	1,6 (5,5%)	30,61
Conso. tranche 2 (de 31 à 40 m ³)	1,4330	10 m ³	14,33	0,79 (5,5%)	15,12
Conso. tranche 3 (de 41 à 200 m ³)	1,4000	80 m ³	112,00	6,16 (5,5%)	118,16
Conso. tranche 4 (de 201 à 300 m ³)	1,4400	0 m ³	0,00	0 (5,5%)	0,00
Conso. tranche 5 (de 301 à 500 m ³)	1,2130	0 m ³	0,00	0 (5,5%)	0,00
Conso. tranche 6 (de 501 à 1000 m ³)	1,1730	0 m ³	0,00	0 (5,5%)	0,00
Conso. tranche 7 (> à 1000 m ³)	1,0070	0 m ³	0,00	0 (5,5%)	0,00
ORGA. PUBLICS (EAU)	Prix unitaire H.T. (€)	Quantité	Montant H.T. (€)	TVA (€)	TOTAL T.T.C. (€)
Red. pollution	0,3000	120 m ³	36,00	1,98 (5,5%)	37,98
Sous-total eau (€ TTC)					265,74

3.2.3.4 Kernilis

EAU	Prix unitaire H.T. (€)	Quantité	Montant H.T. (€)	TVA (€)	TOTAL T.T.C. (€)
Abonnement	52,7700	1 u.	52,77	2,9 (5,5%)	55,67
Conso. tranche 1 (de 0 à 30 m ³)	1,0330	30 m ³	30,99	1,7 (5,5%)	32,69
Conso. tranche 2 (de 31 à 40 m ³)	1,2670	10 m ³	12,67	0,7 (5,5%)	13,37
Conso. tranche 3 (de 41 à 150 m ³)	1,4330	80 m ³	114,64	6,31 (5,5%)	120,95
Conso. tranche 4 (de 151 à 200 m ³)	1,3270	0 m ³	0,00	0 (5,5%)	0,00
Conso. tranche 5 (de 201 à 500 m ³)	1,1670	0 m ³	0,00	0 (5,5%)	0,00
Conso. tranche 6 (de 501 à 100 m ³)	1,1530	0 m ³	0,00	0 (5,5%)	0,00
Conso. tranche 7 (> à 100 m ³)	0,9870	0 m ³	0,00	0 (5,5%)	0,00
ORGA. PUBLICS (EAU)	Prix unitaire H.T. (€)	Quantité	Montant H.T. (€)	TVA (€)	TOTAL T.T.C. (€)
Red. pollution	0,3000	120 m ³	36,00	1,98 (5,5%)	37,98
TOTAL T.T.C. (€)					260,66

3.2.3.5 Kernouës

EAU	Prix unitaire H.T. (€)	Quantité	Montant H.T. (€)	TVA (€)	TOTAL T.T.C. (€)
Abonnement	54,2330	1 u.	54,23	2,98 (5,5%)	57,21
Conso. tranche 1 (de 0 à 30 m ³)	1,1730	30 m ³	35,19	1,94 (5,5%)	37,13
Conso. tranche 2 (de 31 à 40 m ³)	1,4070	10 m ³	14,07	0,77 (5,5%)	14,84
Conso. tranche 3 (de 41 à 200 m ³)	1,5730	80 m ³	125,84	6,92 (5,5%)	132,76
Conso. tranche 4 (de 201 à 1000 m ³)	1,4200	0 m ³	0,00	0 (5,5%)	0,00
Conso. tranche 5 (> à 1000 m ³)	1,2530	0 m ³	0,00	0 (5,5%)	0,00
ORGA. PUBLICS (EAU)	Prix unitaire H.T. (€)	Quantité	Montant H.T. (€)	TVA (€)	TOTAL T.T.C. (€)
Red. pollution	0,3000	120 m ³	36,00	1,98 (5,5%)	37,98
TOTAL T.T.C. (€)					279,92

3.2.3.6 Lanarvily

EAU	Prix unitaire H.T. (€)	Quantité	Montant H.T. (€)	TVA (€)	TOTAL T.T.C. (€)
Abonnement	51,8670	1 u.	51,87	2,85 (5,5%)	54,72
Conso. tranche 1 (de 0 à 30 m ³)	1,1200	30 m ³	33,60	1,85 (5,5%)	35,45
Conso. tranche 2 (de 31 à 40 m ³)	1,3530	10 m ³	13,53	0,74 (5,5%)	14,27
Conso. tranche 3 (de 41 à 100 m ³)	1,5200	60 m ³	91,20	5,02 (5,5%)	96,22
Conso. tranche 4 (de 101 à 200 m ³)	1,4070	20 m ³	28,14	1,55 (5,5%)	29,69
Conso. tranche 5 (de 201 à 300 m ³)	1,2530	0 m ³	0,00	0 (5,5%)	0,00
Conso. tranche 6 (de 301 à 1000 m ³)	1,2000	0 m ³	0,00	0 (5,5%)	0,00
Conso. tranche 7 (> à 1000 m ³)	1,0330	0 m ³	0,00	0 (5,5%)	0,00
ORGA. PUBLICS (EAU)	Prix unitaire H.T. (€)	Quantité	Montant H.T. (€)	TVA (€)	TOTAL T.T.C. (€)
Red. pollution	0,3000	120 m ³	36,00	1,98 (5,5%)	37,98
TOTAL T.T.C. (€)					268,33

3.2.3.7 Le Folgoët

EAU	Prix unitaire H.T. (€)	Quantité	Montant H.T. (€)	TVA (€)	TOTAL T.T.C. (€)
Abonnement	54,2000	1 u.	54,20	2,98 (5,5%)	57,18
Conso. tranche 1 (de 0 à 30 m ³)	0,8200	30 m ³	24,60	1,35 (5,5%)	25,95
Conso. tranche 2 (de 31 à 40 m ³)	1,8000	10 m ³	18,00	0,99 (5,5%)	18,99
Conso. tranche 3 (de 41 à 200 m ³)	1,9670	80 m ³	157,36	8,65 (5,5%)	166,01
Conso. tranche 4 (de 201 à 400 m ³)	1,8130	0 m ³	0,00	0 (5,5%)	0,00
Conso. tranche 5 (de 401 à 1000 m ³)	1,5600	0 m ³	0,00	0 (5,5%)	0,00
Conso. tranche 6 (> à 100 m ³)	1,3930	0 m ³	0,00	0 (5,5%)	0,00
ORGA. PUBLICS (EAU)	Prix unitaire H.T. (€)	Quantité	Montant H.T. (€)	TVA (€)	TOTAL T.T.C. (€)
Red. pollution	0,3000	120 m ³	36,00	1,98 (5,5%)	37,98
Sous-total eau (€ TTC)					306,11

3.2.3.8 Lesneven

EAU	Prix unitaire H.T. (€)	Quantité	Montant H.T. (€)	TVA (€)	TOTAL T.T.C. (€)
Abonnement	49,0070	1 u.	49,01	2,7 (5,5%)	55,00
Conso. tranche 1 (de 0 à 30 m ³)	0,8600	30 m ³	25,80	1,42 (5,5%)	27,22
Conso. tranche 2 (de 31 à 40 m ³)	1,6670	10 m ³	16,67	0,92 (5,5%)	17,59
Conso. tranche 3 (de 41 à 200 m ³)	1,8330	80 m ³	146,64	8,07 (5,5%)	154,71
Conso. tranche 4 (de 201 à 1000 m ³)	1,6800	0 m ³	0,00	0 (5,5%)	0,00
Conso. tranche 5 (> à 1000 m ³)	1,5130	0 m ³	0,00	0 (5,5%)	0,00
ORGA. PUBLICS (EAU)	Prix unitaire H.T. (€)	Quantité	Montant H.T. (€)	TVA (€)	TOTAL T.T.C. (€)
Red. pollution	0,3000	120 m ³	36,00	1,98 (5,5%)	37,98
Sous-total eau (€ TTC)					292,50

3.2.3.9 Ploudaniel

EAU	Prix unitaire H.T. (€)	Quantité	Montant H.T. (€)	TVA (€)	TOTAL T.T.C. (€)
Abonnement	53,0400	1 u.	53,04	2,92 (5,5%)	55,96
Conso. tranche 1 (de 0 à 30 m ³)	0,8600	30 m ³	25,80	1,42 (5,5%)	27,22
Conso. tranche 2 (de 31 à 40 m ³)	1,4730	10 m ³	14,73	0,81 (5,5%)	15,54
Conso. tranche 3 (de 41 à 200 m ³)	1,6400	80 m ³	131,20	7,22 (5,5%)	138,42
Conso. tranche 4 (de 201 à 1000 m ³)	1,2070	0 m ⁴	0,00	0 (5,5%)	0,00
Conso. tranche 5 (> à 1000 m ³)	1,0400	0 m ³	0,00	0 (5,5%)	0,00
ORGA. PUBLICS (EAU)	Prix unitaire H.T. (€)	Quantité	Montant H.T. (€)	TVA (€)	TOTAL T.T.C. (€)
Red. pollution	0,3000	120 m ³	36,00	1,98 (5,5%)	37,98
Sous-total eau (€ TTC)					275,12

3.2.3.10 St Frégant

EAU	Prix unitaire H.T. (€)	Quantité	Montant H.T. (€)	TVA (€)	TOTAL T.T.C. (€)
Abonnement	58,9730	1 u.	58,97	3,24 (5,5%)	62,21
Conso. tranche 1 (de 0 à 30 m ³)	1,1200	30 m ³	33,60	1,85 (5,5%)	35,45
Conso. tranche 2 (de 31 à 40 m ³)	1,3530	10 m ³	13,53	0,74 (5,5%)	14,27
Conso. tranche 3 (de 41 à 150 m ³)	1,5200	80 m ³	121,60	6,69 (5,5%)	128,29
Conso. tranche 4 (de 151 à 200 m ³)	1,3730	0 m ³	0,00	0 (5,5%)	0,00
Conso. tranche 5 (de 201 à 500 m ³)	1,2200	0 m ³	0,00	0 (5,5%)	0,00
Conso. tranche 6 (de 501 à 1000 m ³)	1,1670	0 m ³	0,00	0 (5,5%)	0,00
Conso. tranche 1 (> à 1000 m ³)	1,0000	0 m ³	0,00	0 (5,5%)	0,00
ORGA. PUBLICS (EAU)	Prix unitaire H.T. (€)	Quantité	Montant H.T. (€)	TVA (€)	TOTAL T.T.C. (€)
Red. pollution	0,3000	120 m ³	36,00	1,98 (5,5%)	37,98
TOTAL T.T.C. (€)					278,20

3.2.3.11 St Méen

EAU	Prix unitaire H.T. (€)	Quantité	Montant H.T. (€)	TVA (€)	TOTAL T.T.C. (€)
Abonnement	66,3670	1 u.	66,37	3,65 (5,5%)	70,02
Conso. tranche 1 (de 0 à 30 m ³)	0,8400	30 m ³	25,20	1,39 (5,5%)	26,59
Conso. tranche 2 (de 31 à 40 m ³)	1,5470	9 m ³	13,92	0,77 (5,5%)	14,69
Conso. tranche 3 (de 41 à 200 m ³)	1,7130	81 m ³	138,75	7,63 (5,5%)	146,38
Conso. tranche 4 (de 201 à 1000 m ³)	1,4000	0 m ³	0,00	0 (5,5%)	0,00
Conso. tranche 5 (> à 1000 m ³)	1,2330	0 m ³	0,00	0 (5,5%)	0,00
ORGA. PUBLICS (EAU)	Prix unitaire H.T. (€)	Quantité	Montant H.T. (€)	TVA (€)	TOTAL T.T.C. (€)
Red. pollution	0,3000	120 m ³	36,00	1,98 (5,5%)	37,98
TOTAL T.T.C. (€)					295,66

3.2.3.12 Trégarantec

EAU	Prix unitaire H.T. (€)	Quantité	Montant H.T. (€)	TVA (€)	TOTAL T.T.C. (€)
Abonnement	54,2330	1 u.	54,23	2,98 (5,5%)	57,21
Conso. tranche 1 (de 0 à 30 m ³)	1,1730	30 m ³	35,19	1,94 (5,5%)	37,13
Conso. tranche 2 (de 31 à 40 m ³)	1,3130	10 m ³	13,13	0,72 (5,5%)	13,85
Conso. tranche 3 (de 41 à 200 m ³)	1,4800	80 m ³	118,40	6,51 (5,5%)	124,91
Conso. tranche 4 (de 201 à 500 m ³)	1,3270	0 m ³	0,00	0 (5,5%)	0,00
Conso. tranche 5 (de 501 à 1000 m ³)	1,1000	0 m ³	0,00	0 (5,5%)	0,00
Conso. tranche 6 (> à 1000 m ³)	0,9330	0 m ³	0,00	0 (5,5%)	0,00
ORGA. PUBLICS (EAU)	Prix unitaire H.T. (€)	Quantité	Montant H.T. (€)	TVA (€)	TOTAL T.T.C. (€)
Red. pollution	0,3000	120 m ³	36,00	1,98 (5,5%)	37,98
TOTAL T.T.C. (€)					271,08

3.2.3.13 Plouider

EAU	Prix unitaire H.T. (€)	Quantité	Montant H.T. (€)	TVA (€)	TOTAL T.T.C. (€)
Abonnement	70,9270	1 u.	70,93	3,9 (5,5%)	74,83
Conso. tranche 1 (de 0 à 30 m ³)	1,3000	30 m ³	39,00	2,15 (5,5%)	41,15
Conso. tranche 2 (de 31 à 40 m ³)	1,4130	10 m ³	14,13	0,78 (5,5%)	14,91
Conso. tranche 3 (de 41 à 130 m ³)	1,5800	80 m ³	126,40	6,95 (5,5%)	133,35
Conso. tranche 4 (de 131 à 200 m ³)	1,5270	0 m ³	0,00	0 (5,5%)	0,00
Conso. tranche 5 (de 201 à 1000 m ³)	1,3070	0 m ³	0,00	0 (5,5%)	0,00
Conso. tranche 6 (> à 1000 m ³)	1,0730	0 m ³	0,00	0 (5,5%)	0,00
ORGA. PUBLICS (EAU)	Prix unitaire H.T. (€)	Quantité	Montant H.T. (€)	TVA (€)	TOTAL T.T.C. (€)
Red. pollution	0,3000	120 m ³	36,00	1,98 (5,5%)	37,98
Sous-total eau (€ TTC)					302,22

3.2.3.14 Goulven

EAU	Prix unitaire H.T. (€)	Quantité	Montant H.T. (€)	TVA (€)	TOTAL T.T.C. (€)
Abonnement	70,9270	1 u.	70,93	3,9 (5,5%)	74,83
Conso. tranche 1 (de 0 à 30 m ³)	1,3000	30 m ³	39,00	2,15 (5,5%)	41,15
Conso. tranche 2 (de 31 à 40 m ³)	1,4130	10 m ³	14,13	0,78 (5,5%)	14,91
Conso. tranche 3 (de 41 à 130 m ³)	1,5800	80 m ³	126,40	6,95 (5,5%)	133,35
Conso. tranche 5 (de 131 à 200 m ³)	1,5270	0 m ³	0,00	0 (5,5%)	0,00
Conso. tranche 6 (de 201 à 1000 m ³)	1,3070	0 m ³	0,00	0 (5,5%)	0,00
Conso. tranche 7 (> à 1000 m ³)	1,0730	0 m ³	0,00	0 (5,5%)	0,00
ORGA. PUBLICS (EAU)	Prix unitaire H.T. (€)	Quantité	Montant H.T. (€)	TVA (€)	TOTAL T.T.C. (€)
Red. pollution	0,3000	120 m ³	36,00	1,98 (5,5%)	37,98
Sous-total eau (€ TTC)					302,22

3.3 Prix de l'eau potable et de l'assainissement collectif en 2024

Pour une consommation annuelle de 120 m³, le prix de l'eau potable cumulé avec celui de l'assainissement collectif au m³ est le suivant :

Commune	Prix au 1er janvier (€TTC/m ³)					Evolution 24/23
	2020	2021	2022	2023	2024	
Le Folgoet	4,06	4,09	4.26	4.69	5.01	+6.8 %
Lesneven	3,76	3,84	4	4.45	4.90	+10 %
Ploudaniel	3,66	3,72	3.95	4.31	4.75	+10.2%
Plouider	4,16	4,18	4.25	4.64	4.98	+10.7 %
Plounéour-Brignogan-Plages	4,90	4,91	4.75	5.21	5.63	+10.8 %
Secteur Plounéour	4,87	4,87				
Guissény	4,56	4,59	4.63	5.10	5.5	+10.8 %
Kerlouan	4,50	4,53	4.57	4.84	5.33	+11 %
Goulven			5.19	5.45	5.53	+10.1 %

Sur ce tableau de synthèse n'apparaissent que les communes en assainissement collectif.

3.4 Les éléments financiers du service

3.4.1 Compte administratif

BUDGET EAU- COMPTE FINANCIER 2024

Chapitre		Réalisations 2023	Prévisions 2024	Réalisations 2024	% réalisat° /prévisions	% réalisat° 2024/2023
Dépenses d'exploitation		3 294 821,58 €	4 264 932 €	3 772 676,79 €	88,46%	114,50%
011	Charges à caractère général	1 367 184,69 €	1 739 700,00 €	1 739 661,26 €	100,00%	127,24%
012	Charges de personnel et frais assimilés	734 483,15 €	885 000,00 €	878 781,63 €	99,30%	119,65%
014	Atténuation de produits	466 832,00 €	424 600,00 €	424 519,00 €	99,98%	90,94%
65	Autres charges de gestion courante -	19 356,44 €	46 471,00 €	29 472,36 €	63,42%	152,26%
66	Charges financières	56 497,25 €	51 774,00 €	51 586,86 €	99,64%	91,31%
67	Charges exceptionnelles & titres annulés	52 199,17 €	50 000,00 €	19 587,21 €	39,17%	37,52%
022	Dépenses imprévues		35 291,00 €		0,00%	
023	Virement à la section d'investissement		386 499,00 €		0,00%	
042	Dotations aux amortis. et provisions	598 268,88 €	645 597,00 €	629 068,47 €	97,44%	105,15%
Recettes d'exploitation		4 336 165,69 €	4 264 932 €	4 886 545,61 €	114,57%	112,69%
002	Résultat de fonctionnement reporté	600 900,26 €	541 344,11 €	541 344,11 €	100,00%	
013	Atténuation de charges	2 465,69 €	8 800,00 €	14 622,07 €		593,02%
70	Vente de produits fabriqués, prestations	3 626 513,70 €	3 597 000,89 €	4 216 259,40 €	117,22%	116,26%
74	Subvention		9 217,00 €	4 608,82 €		
75	Autres produits de gestion courante	8,08 €	6,00 €	6,36 €		78,71%
77	Produits exceptionnels	2 313,17 €	6 383,00 €	7 527,54 €		325,42%
042	Amortissement de subventions	103 964,79 €	102 181,00 €	102 177,31 €	100,00%	98,28%
SOLDE D'EXECUTION DE L'EXERCICE		440 443,85 €		572 524,71 €		
EXCEDENT D'EXPLOITATION		1 041 344,11 €		1 113 868,82 €		

Exercice 2024 chapitre 70 budget eau	Prévu	Réalisé
70111 - Vente d'eau aux usagers	2 367 000,00 €	3 045 020,90 €
701241 - Redevance pour pollution d'origine domestique	390 000,00 €	418 410,73 €
704 - Travaux	240 000,84 €	181 462,82 €
706121 - Redevance pour modernisation réseaux	101 000,00 €	108 743,20 €
7068 - Autres prestations de services		
7083 - Locations diverses	55 000,05 €	43 013,57 €
7084 - Mise à disposition de personnel	390 000,00 €	395 263,02 €
70878 - Remboursement de frais par des tiers	54 000,00 €	24 345,16 €
	3 597 000,89 €	4 216 259,40 €

3.4.2 Les renouvellements

Le tableau ci-dessous récapitule les principaux renouvellements effectués en 2024

Renouvellement équipements 2024	
Equipement	Montant HT
Petits équipements	7511,95
Circuit chlore UEP Ploudaniel	960
Circuit chlore UEP Lesneven	2717
Batteries LS Débitmètres réseau	5951
Informatique UEP Lesneven	1450
Détecteur fuite	2074
S4W Captage Kernilis	3701
S4W UEP Lesneven	5478
	29842,95

3.4.3 Les investissements

➤ Investissements réalisés

Les travaux d'investissement sont effectués par la Communauté de Communes.

🔗 Investissements effectués sur le budget Eau Potable

Chapitre		Réalisations 2023	Prévisions 2024	Réalisations 2024	RAR 2024	% réalisat° 2023/2024+RAR
Dépenses d'investissement		873 735,29 €	2 233 658 €	827 656,03 €	628 208,89 €	65,18%
001	Solde d'exécution reporté					
16	Emprunt et dettes assimilées	171 860,32 €	174 272,00 €	174 267,34 €		100,00%
20	Immobilisations incorporelles	13 953,70 €	53 145,00 €	21 693,65 €		40,82%
21	Immobilisations corporelles	303 705,40 €	678 969,45 €	321 720,08 €	177 971,26 €	73,60%
23	Immobilisations en cours	276 562,71 €	1 150 090,55 €	207 524,10 €	450 237,63 €	57,19%
020	Dépenses imprévues		50 000,00 €			
040	Amortissement de subventions	103 964,79 €	102 181,00 €	102 177,31 €		100,00%
041	Opérations patrimoniales	3 688,37 €	25 000,00 €	273,55 €		1,09%
Recettes d'investissement		1 209 840,91 €	2 233 658 €	1 584 329,09 €	455 950,00 €	91,34%
001	Excédent reporté	36 933,76 €	336 105,62 €	336 105,62 €		
10	Dotations fonds divers et réserves	546 000,00 €	500 000,00 €	500 000,00 €		100,00%
13	Subventions d'investissement	24 643,46 €	340 455,45 €	118 881,45 €	455 950,00 €	168,84%
16	Emprunt et dettes assimilées		0,93 €			0,00%
21	Immobilisations corporelles	306,44 €				
23	Immobilisations en cours					
021	Virement de la section de fonctionnement		386 499,00 €			0,00%
040	Amortissements	598 268,88 €	645 597,00 €	629 068,47 €		97,44%
041	Opérations patrimoniales	3 688,37 €	25 000,00 €	273,55 €		1,09%
SOLDE D'EXECUTION DE L'EXERCICE		299 171,86 €		420 567,44 €	- 172 258,89 €	
EXCEDENT DE FINANCEMENT		336 105,62 €	- €	756 673,06 €	- 172 258,89 €	

Les principaux investissements réalisés sur l'exercice 2024 sont :

Motif	Montant HT
Vannes et branchement réseau Rue des Déportés LSN	52083
Renouvellement réseau Kernilis	388826,6
Portail Château d'eau Plouider	9070
Débitmètre eau brute captage Kernilis	2542
Vannes Plouneour Brignogan Plages	41359
Réhabilitation château d'eau (phase projet)	47133
Véhicule	59847
Minipelle	58850
prise en charge /bouclage lotissement Saint Meen	8655
Sectorisation Kerlouan Brignogan	82920
	668365,6

🔗 Investissements effectués pour la réalisation de réseaux et ouvrages d'eau potable :

Investissements	2022	2023	2024
Montants des investissements	1 461 006 €	873 735	725 205
Montants des subventions	54 893 €	/	123 490

3.4.4 L'évolution de la dette

➤ **Etat de la dette**

Budget Eau potable

Capital restant dû au 31/12/2024 : 2 278 238 €

Répartis sur 8 prêts de durée et de taux différents.

ANNEXES

Annexe I : Méthode de calcul des indicateurs de performances

Annexe II : Synthèse de l'ARS sur la qualité de l'eau

Annexe III: Notice d'information de L'Agence de l'Eau Loire Bretagne

Annexe 1 : Méthode de calcul des indicateurs de performance

1. **Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau** : la valeur de cet indice est comprise entre 0 et 100 %, avec le barème suivant :

0 % : aucune action	20 % : études environnementale et hydrogéologique en cours
40 % : avis de l'hydrogéologue rendu	50 % : dossier déposé en préfecture
60 % : arrêté préfectoral	80 % : arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
100 % : arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté	

En cas d'achat d'eau à d'autres services publics d'eau potable par le service ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable. (Arrêté du 2 mai 2007)
2. **Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable** : la valeur de cet indice est comprise entre 0 et 102, avec le barème suivant :

10 points : Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable. 5 points : Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux

Les 15 points ci-dessus doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :

 - + 15 : informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau)
 - + 15 : connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations
 - + 10 : localisation et description des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, compteurs de sectorisation...) et des servitudes
 - + 10 : Dénombrement des branchements pour chaque tronçon du réseau (nombre de branchements entre deux regards de visite)
 - + 10 : inventaire caractéristiques compteurs et références carnet métrologique
 - + 10 : inventaire secteurs de recherche de pertes eau
 - + 10 : Inventaire pompes et équipements électromécaniques
 - + 10 : localisation et identification des interventions (réparations, purges, travaux de renouvellement)
 - + 10 : Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux
 - + 10 : mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement et de réhabilitation

Les grands ouvrages – réservoir, stations de traitement, pompes... – ne sont pas pris en compte pour le calcul de cet indice. (Arrêté du 2 mai 2007)
3. **Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable** : Quotient du linéaire moyen du réseau de desserte renouvelé sur les 5 dernières années par la longueur du réseau de desserte. Calcul : (Longueur cumulée du linéaire de canalisations du réseau de desserte renouvelé au cours des années N-4 à N) / 5 / (Longueur du réseau de desserte au 31/12/N) X 100
4. **Rendement du réseau de distribution** : le rendement du réseau est obtenu en faisant le rapport entre, d'une part le volume consommé autorisé augmenté des volumes vendus à d'autres services publics d'eau potable et, d'autre part le volume produit augmenté des volumes achetés à d'autres services publics d'eau potable. Le volume consommateurs sans comptage et le volume de service du réseau sont ajoutés au volume comptabilisé pour calculer le volume consommé autorisé. Le rendement est exprimé en pourcentage. (Arrêté du 2 mai 2007)
5. **Indice linéaire de pertes en réseau** : l'indice linéaire de pertes en réseau est égal au volume perdu dans les réseaux par jour et par kilomètre de réseau (hors linéaires de branchements). Cette perte est calculée par différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé. Il est exprimé en m³/km/jour. (Arrêté du 2 mai 2007)
6. **Indice linéaire des volumes non comptés** : l'indice linéaire des volumes non comptés est égal au volume journalier non compté par kilomètre de réseau (hors linéaires de branchements). Le volume non compté est la différence entre le volume mis en distribution et le volume comptabilisé. L'indice est exprimé en m³/km/jour. (Arrêté du 2 mai 2007)
7. **Taux de conformité aux paramètres microbiologiques** : nombre de prélèvements microbiologiques conformes / nombre de prélèvements microbiologiques réalisés.
Taux de conformité aux paramètres physico-chimiques : Nombre de prélèvements physicochimiques conformes / nombre de prélèvements physico-chimiques réalisés.
 Les conformités sont appréciées relativement aux limites de qualité fixées dans les textes réglementaires en vigueur pour le contrôle sanitaire. Pour les services desservant moins de 5000 habitants et produisant moins de 1000 m³/jour sont indiqués le nombre de prélèvements conformes et le nombre de prélèvements total, (d'après l'arrêté du 2 mai 2007)
8. **zau cours de l'année pour lesquelles les abonnés concernés n'ont pas été informés à l'avance.** Les interruptions programmées sont celles qui sont annoncées au moins 24h à l'avance. Les périodes d'alimentation par une eau non conforme au regard des normes de potabilité ne sont pas comptées comme des interruptions. Les coupures de l'alimentation en eau liées à des problèmes qualitatifs sont prises en compte. Les coupures chez l'abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non-paiement des factures ne sont pas prises en compte. (Arrêté du 2 mai 2007)
9. **Taux de réclamations** : ces réclamations peuvent être reçues par l'opérateur ou directement par la collectivité. Un dispositif de mémorisation et de suivi des réclamations écrites est à mettre en œuvre. Le taux de réclamations est le nombre de réclamations écrites rapporté au nombre d'abonnés divisé par 1 000. Sont prises en compte les réclamations relatives à des écarts ou des non- conformités vis-à-vis d'engagements contractuels, d'engagements de service, notamment au regard du règlement de service, ou vis-à-vis de la réglementation, à l'exception de celles relatives au niveau de prix. (Arrêté du 2 mai 2007).
10. **Taux d'impayés** : il correspond au taux d'impayés au 31/12 de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1. Le montant facturé au titre de l'année N-1 comprend l'ensemble de la facture, y compris les redevances prélèvement et pollution, la taxe Voies

Navigables de France et la TVA liée à ces postes. Pour une facture donnée, les montants impayés sont répartis au prorata hors taxes et redevances de la part « eau » et de la part « assainissement ». Sont exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers. (Arrêté du 2 mai 2007)

- 11. Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés :** Pourcentage du nombre d'ouvertures de branchements réalisées dans le délai auquel s'est engagé le service clientèle. Calcul : Nombre d'ouvertures de branchements réalisées dans les délais / nombre total d'ouvertures X 100.

Annexe 2 : Synthèse de l'ARS sur la qualité de l'eau potable

2024

Partie C : Bilan à l'échelle de l'unité de gestion

Qualité bactériologique par installation de l'unité de gestion

Année(s) 2022 - 2023 - 2024

Année	TTP - KERLOURON	
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	12
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	12
2024	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	12
	Conformité pour l'installation sur trois ans:	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	36

Année	TTP - KERSULANT	
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	2
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	2
2024	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	2
	Conformité pour l'installation sur trois ans:	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	6

Année	TTP - KERLAOUEN	
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	5
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	5
2024	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	5
	Conformité pour l'installation sur trois ans:	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	15

Année	TTP - POULPRY	
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	3
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	3
2024	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	3
	Conformité pour l'installation sur trois ans:	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	9

Année	UDI - KERNILIS (KERSULANT)	
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	9
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	9
2024	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	9
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvements :		27

Année	UDI - BRIGNOGAN-KERLOUAN (BAS-LEON)	
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	24
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	20
2024	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	17
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvements :		61

Année	UDI - GUISSÉNY (BAS-LEON)	
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	10
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	10
2024	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	10
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvements :		30

Année	UDI - LESNEVEN (KERLAOUEN)	
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	20
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	20
2024	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	20
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvements :		60

Année	UDI - PLOUDANIEL (POULPRY)	
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	11
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	11
2024	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	11
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvements :		33

Année	UDI - SAINT-MEEN	
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	7
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	7
2024	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	7
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvements :		21

Conformité pour l'unité de gestion sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvements :		298

Qualité physico-chimique par installation de l'unité de gestion

Année(s) 2022 - 2023 - 2024

Année	TTP - KERLOURON	
2022	Conformité sur l'installation :	83,33 %
	Nombre de prélèvements :	12
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	14
2024	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	23
	Conformité pour l'installation sur trois ans :	95,92 %
	Nombre de prélèvements :	49
Année	TTP - KERSULANT	
2022	Conformité sur l'installation :	50,00 %
	Nombre de prélèvements :	2
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	2
2024	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	2
	Conformité pour l'installation sur trois ans :	83,33 %
	Nombre de prélèvements :	6
Année	TTP - KERLAOUEN	
2022	Conformité sur l'installation :	40,00 %
	Nombre de prélèvements :	5
2023	Conformité sur l'installation :	80,00 %
	Nombre de prélèvements :	5
2024	Conformité sur l'installation :	80,00 %
	Nombre de prélèvements :	5
	Conformité pour l'installation sur trois ans :	66,67 %
	Nombre de prélèvements :	15
Année	TTP - POULPRY	
2022	Conformité sur l'installation :	33,33 %
	Nombre de prélèvements :	3
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	3
2024	Conformité sur l'installation :	66,67 %
	Nombre de prélèvements :	3
	Conformité pour l'installation sur trois ans :	66,67 %
	Nombre de prélèvements :	9
Année	UDI - KERNILIS (KERSULANT)	
2022	Conformité sur l'installation :	88,89 %
	Nombre de prélèvements :	9
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	9
2024	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	9
	Conformité pour l'installation sur trois ans :	96,30 %
	Nombre de prélèvements :	27

Année UDI - BRIGNOGAN-KERLOUAN (BAS-LEON)		
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	24
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	20
2024	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	17
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvements :		61
Année UDI - GUISSÉNY (BAS-LEON)		
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	10
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	10
2024	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	10
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvements :		30
Année UDI - LESNEVEN (KERLAOUEN)		
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	20
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	20
2024	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	20
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvements :		60
Année UDI - PLOUDANIEL (POULPRY)		
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	11
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	11
2024	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	11
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvements :		33
Année UDI - SAINT-MEEN		
2022	Conformité sur l'installation :	71,43 %
	Nombre de prélèvements :	7
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	7
2024	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	7
Conformité pour l'installation sur trois ans:		90,48 %
Nombre de prélèvements :		21
Conformité pour l'unité de gestion sur trois ans:		95,50 %
Nombre de prélèvements :		311

Indicateurs SISPEA

Les indicateurs SISPEA sont à rendre à l'échelle du service et sont à produire dans le cadre du rapport sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement. Les indicateurs exposés ci-dessous sont donnés au niveau de l'UGE, ou d'un secteur de l'UGE. Il s'agit des données individuelles (par captage ou UDI) permettant de calculer les indicateurs à l'échelle du service dans SISPEA.

Indice d'avancement de la protection de la ressource (Indicateur SISPEA P108.3)

Gestionnaire du ou des captages : SYNDICAT DES EAUX DU BAS-LEON

Code BRGM	Nom du captage	Commune d'implantation du captage	Indice de protection (VP.193 ou VP.212)
	BANNIGUEL (ABER WRAC'H)	KERNILIS	100 %

Gestionnaire du ou des captages : COMM-LESNEVEN-COTE-DES-LEGENDES

Code BRGM	Nom du captage	Commune d'implantation du captage	Indice de protection (VP.193 ou VP.212)
02384X0145	LANNUCHEN 1	FOLGOET (LE)	80 %
02384X0146	LANNUCHEN 2	FOLGOET (LE)	80 %
02384X0063	KERGOFF	FOLGOET (LE)	80 %
02384X0001	KERSULANT	KERNILIS	80 %
02391X0021	ROUDOUS	TREGARANTEC	80 %

Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées pour la microbiologie (Indicateur SISPEA P101.1)

Code de l'UDI	Nom de l'UDI	Nombre de prélèvements (P101.1a)	Nombre de prélèvements non-conformes (P101.1b)	Taux de conformité microbiologique
029000148	KERNILIS (KERSULANT)	11	0	100,00 %
029000714	BRIGNOGAN-KERLOUAN (BAS-LEON)	29	0	100,00 %
029000931	GUISSENY (BAS-LEON)	22	0	100,00 %
029000955	LESNEVEN (KERLAOUEN)	25	0	100,00 %
029000983	PLOUDANIEL (POULPRY)	14	0	100,00 %
029001103	SAINT-MEEN	7	0	100,00 %
	Nombre total	96	0	100,00 %

Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées pour les paramètres physico-chimiques (Indicateur SISPEA P102.1)

Code de l'UDI	Nom de l'UDI	Nombre de prélèvements (P102.1a)	Nombre de prélèvements non-conformes (P102.1b)	Taux de conformité physico-chimique
029000148	KERNILIS (KERSULANT)	11	0	100,00 %
029000714	BRIGNOGAN-KERLOUAN (BAS-LEON)	40	0	100,00 %
029000931	GUISSENY (BAS-LEON)	33	0	100,00 %
029000955	LESNEVEN (KERLAOUEN)	25	0	100,00 %
029000983	PLOUDANIEL (POULPRY)	14	0	100,00 %
029001103	SAINT-MEEN	46	0	100,00 %
	Nombre total	107	0	100,00 %

Annexe 3 :

Notice d'information

de l'Agence de l'Eau

Édition mars 2024
CHIFFRES 2023

Note d'information sur les redevances

L'agence de l'eau vous informe



LE SAVIEZ-VOUS ?

Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA

Le prix moyen de l'eau en Loire-Bretagne en 2022 est de **4,66 euros TTC par m³**.

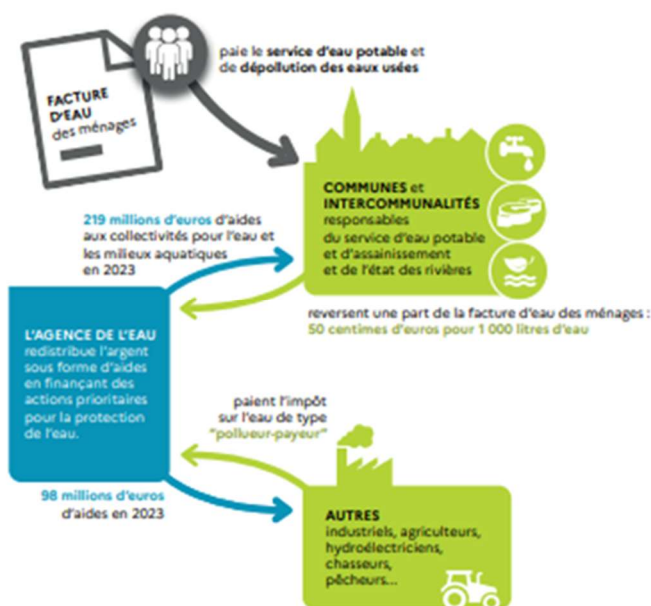
Données agrégées disponibles sur : services.eaufrance.fr/agence/04/2022

POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à **le/la maire ou à la/la président-e de l'établissement public de coopération intercommunale** l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Le/le maire ou la/la président-e de l'établissement public de coopération intercommunale **joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau** ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

RPQS > des réponses à vos questions : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions>

Édition mars 2024

NOTE D'INFORMATION SUR LES REDEVANCES DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2023 ?

En 2023, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) émises par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 375 millions d'euros dont plus de 279 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2023 ?
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Loire-Bretagne



À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau. Elles représentent 75 % du budget annuel moyen de l'agence de l'eau. Les 25 % restants financent : la surveillance, les contributions versées à l'office français de la biodiversité (OFB) et à l'établissement public du Marais Poitevin (EPMP), le fonctionnement de l'agence de l'eau...

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2023 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2023) - source agence de l'eau Loire-Bretagne. 2023 est la cinquième année du 11^e programme d'intervention (2019-2024) de l'agence de l'eau.



En 2023, plus de 227 millions d'euros d'aides, soit 52 % des aides* de l'agence de l'eau Loire-Bretagne, accompagnent des actions de lutte contre les effets du dérèglement climatique.

*Basé sur les 436 millions d'aides versées en 2023, incluant les dotations de l'État dans le cadre du Fonds vert et de la lutte contre les fuites.

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE EN 2023

L'année 2023 marque la cinquième année du 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2023...



* MAEC : mesures agro-environnementales et climatiques, BIO : pour agriculture biologique, PSE : paiement pour services environnementaux

CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'eau est un des marqueurs principaux du changement climatique.

Plus de **52 %** du programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne est **consacré au changement climatique en 2023** :

- solutions fondées sur la nature ;
- gestion et partage de la ressource ;
- économies d'eau ;
- gestion durable des eaux de pluie ;
- étude ;
- sensibilisation ;
- communication...

4 670 projets ont été financés par l'agence de l'eau Loire-Bretagne pour un montant de plus de 382 millions d'euros d'aides. 595 projets ont bénéficié de fonds d'État pour un montant de plus de 54 millions d'euros d'aides.

Des projets portés par les collectivités, les acteurs économiques et les associations pour lutter contre les pollutions, restaurer les milieux aquatiques, améliorer la surveillance des milieux, sensibiliser aux enjeux de l'eau ou encore assurer la solidarité internationale.

VOUS AIDEZ À AGIR

Pour agir plus efficacement face au dérèglement climatique, l'agence de l'eau Loire-Bretagne met en œuvre son **Plan de résilience eau 2023-2024**. En 2024, 3 appels à projets sont renouvelés et leur enveloppe portée à 120 millions d'euros.



Retrouvez le Plan de résilience : bit.ly/Plan-Resilience-Eau

ACCORDS DE RÉSILIENCE

Pour réagir face à la sécheresse en 2022, l'agence lance au printemps 2023 : les accords de résilience.

Un dispositif innovant pour un **accompagnement financier sur-mesure** aux collectivités qui s'engagent dans l'amélioration de leur gestion de l'eau potable.

En savoir plus sur les accords de résilience : bit.ly/Securiser-Eau-Potable

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN LOIRE-BRETAGNE

Des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère, le bassin Loire-Bretagne couvre 155 000 km², soit 28 % du territoire métropolitain. Il comprend le bassin de la Loire et de ses affluents, de la Vienne, les bassins côtiers bretons, vendéens et le Marais poitevin.

Son littoral s'étend sur 6 654 km, de la baie du Mont-Saint-Michel à l'île de Ré, soit 36 % des côtes métropolitaines. Il concerne 336 communautés de communes, plus de 6 800 communes, 36 départements et 8 régions en tout ou partie et plus de 13 millions d'habitants.

Siège

AGENCE DE L'EAU

9, avenue de Buffon • CS 36339
45063 ORLÉANS CEDEX 2
contact@eau-loire-bretagne.fr
02 38 51 73 73

Délégation

ARMORIQUE

Parc technologique du Zoopôle
Espace d'entreprises Keraia - Bât. B
18, rue de Sabot • 22440 PLOUFRAGAN
armorique@eau-loire-bretagne.fr
02 96 33 62 45

Délégation

MAINE-LOIRE-Océan

NANTES (dépt. 44 • 49 • 85)
1, rue Eugène Varlin • CS 40521
44105 NANTES CEDEX 4
mlo-nantes@eau-loire-bretagne.fr
02 40 73 06 00

LE MANS (dépt. 48 • 50 • 53 • 61 • 72)

17, rue Jean Grémillon • CS 12104
72021 LE MANS CEDEX 2
mlo-lemans@eau-loire-bretagne.fr
02 43 86 96 18

Délégation

CENTRE-LOIRE

9, avenue de Buffon • CS 36339
45063 ORLÉANS CEDEX 2
centre-loire@eau-loire-bretagne.fr
02 38 51 73 73

Délégation

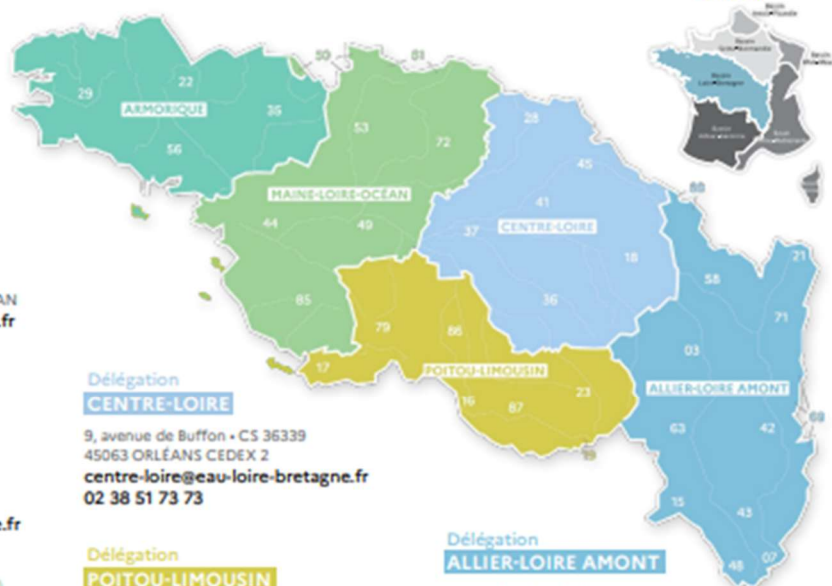
POITOU-LIMOUSIN

7, rue de la Godellette • CS 20040
86282 SAINT-BENOIT CEDEX
poitou-limousin@eau-loire-bretagne.fr
05 49 38 09 82

Délégation

ALLIER-LOIRE AMONT

Site de Marmillat Sud
19, allées des eaux et forêts • CS 40039
63370 LEMPODES
allier-loire-amont@eau-loire-bretagne.fr
04 73 17 07 10



Suivez l'actualité de l'eau du bassin sur agence.eau-loire-bretagne.fr
et découvrez les aides de l'agence pour agir et accélérer
sur aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr

1964

Première loi
sur l'eau1 MISSION
COMMUNEpour l'eau,
la biodiversité
et le littoral4 GRANDES
PRIORITÉSPartager la ressource
Restaurer les cours d'eau
Agir pour les eaux littorales
Garantir le bon état des eaux1 600 AGENTS
ENGAGÉSpour une expertise
au service de l'eau,
sur le territoire
métropolitain

2024

L'eau, une priorité
pour tous !

2024 marque
pour les 6 agences
de l'eau 60 années
d'engagement
pour l'eau.



Rendez-vous du
19 au 21 novembre
au Salon des maires
et des collectivités
locales.



Retrouvez toutes les ressources sur le site <https://lesagencesdeleau.fr>



#ENTREZDANSLALÉGENDE



**Communauté Lesneven Côte des Légendes
Kumuniezh Lesneven Aod ar Mojennoù**

12, boulevard des Frères Lumière 29260 Lesneven
02 98 21 11 77 • contact@clcl.bzh

clcl.bzh • [f](#) [t](#) [i](#) [u](#)